

SOCIOLOGIE, NORMES ET RÈGLES

Président de la section

Dominique DUPREZ

Membres de la section

Jean-Louis BILON

Catherine BONVALET

Massimo BORLANDI

Mohamed CHERKAOUI

Philippe COULANGEON

Philippe ENCLOS

Marie LADIER

Frédéric LEBARON

Jocelyne LEGER

Françoise LORVELLEC

Rostane MEHDI

Michel MENJUCQ

Francis MESSNER

Frédéric OGÉ

Serge PAUGAM

Patrice PINELL

Alain QUEMIN

Raphaël ROMI

Patrick SCHMOLL

Agnès VAN ZANTEN

INTRODUCTION

Ce rapport est le produit d'une écriture collective associant les membres de la section et des chercheurs et enseignants-chercheurs représentant les communautés scientifiques concernées. La coordination finale a été réalisée par Jean-Louis Bilon, Francis Messner, Patrice Pinell et Philippe Coulangeon

Ont contribué à l'élaboration de ce rapport : Bernard Durand, Hélène Ruiz Fabri, Frédéric Ogé, Jean-Louis Bilon, Francis Messner, Patrice Pinell, Sophie Pochic, Gilles Verpraet, Frédéric Lebaron, Susanna Magri, Gérard Mauger, Dominique Marchetti, Agnès Van Zanten, Catherine Bonvalet, Marie Fouladi-Ladier, Serge Paugam, Philippe Coulangeon, Rémi Lenoir, Catherine Marry, Michèle Ferrand, Delphine Naudier, Claude Didry, Vincente Fortier.

L'ÉVOLUTION DE LA MORPHOLOGIE DE LA SECTION

La mandature qui s'achève a été marquée par un important mouvement de recomposition et de regroupement des unités qui se traduit par une diminution sensible du nombre

d'unités dans la section. De 83 au moment de la rédaction du précédent rapport de conjoncture, on passe, à la fin de l'année 2007, à 69 unités, tous types confondus (UMR, UMS, FRE et GDR). Dans le détail, la section comprend de facto 52 UMR, 4 FRE, 2 UPS, 6 UMS, une fédération de recherche et 5 GDR.

Parmi les UMR et FRE, 12 sont exclusivement dédiées à la recherche juridique, les autres unités étant massivement dédiés à la recherche en sociologie, même si plusieurs équipes apparaissent clairement pluridisciplinaires.

Du point de vue de la localisation des unités, la forte concentration parisienne et francilienne des implantations, qui constitue une caractéristique générale du département SHS, est particulièrement marquée en section 36. Un peu plus de la moitié des 56 unités de recherche de la section sont ainsi basées en Île de France, presque essentiellement à Paris. Cette forte concentration est du reste plus nettement prononcée parmi les unités à dominante sociologique que dans les unités à dominante juridique.

Une autre particularité de la section, qu'elle partage avec les sections 32 et 39, tient au niveau élevé du ratio ITA/chercheurs, puisque l'on compte aujourd'hui près d'un ITA (0,9) pour un chercheur en moyenne. Cette particularité, perceptible dans la vie et l'organisation des unités de recherche, souligne la technicité des besoins de la recherche dans les disciplines couvertes par la section, tant en matière de documentation que d'archivage et de traitement de données.

UNE PLURIDISCIPLINARITÉ MAINTENUE

La coexistence, au sein de la section 36, de trois disciplines – la démographie, le droit et la sociologie –, qui avait pu sembler un temps menacée, s'est vue confirmée au cours du mandat 2004-2008. La section ne remplit toutefois pas la même fonction pour chacune des

disciplines qui y sont représentées. Si la section conserve une compétence quasi-exclusive en ce qui concerne le droit, et l'accueille dans toutes ses branches (droit privé, droit public, histoire du droit), elle partage en revanche la recherche sociologique avec la section 40, qui a vocation à traiter la sociologie du travail. Quant à la démographie, elle n'en connaît que de manière très marginale (malgré la présence de démographes parmi les membres de la section), en raison d'une conjoncture historique qui a placé le centre de gravité de la spécialité non au CNRS, mais au sein un autre établissement public de recherche, l'Institut d'études démographiques (INED).

Bien qu'elle n'ait pas toujours fait l'unanimité dans les communautés scientifiques concernées, cette pluridisciplinarité n'a pas notablement entravé le fonctionnement de la section, dont la tâche demeure cependant complexe. Amenés à évaluer des unités que tout sépare, tant en termes de taille que de méthodes et de conception de la recherche, et à effectuer des recrutements selon des critères qui ne sont pas communs aux disciplines représentées, les membres de la section ont, durant cette mandature, tendu à se répartir les avis et évaluations en fonction de leurs spécialités disciplinaires, au risque d'une certaine cloisonnement.

Au demeurant, la section 36 entretient avec d'autres sections des relations de contiguïté : l'histoire ancienne et moderne (sections 32 et 33), l'ethnologie, (section 38), et surtout, la science politique (section 40). Elle est amenée à évaluer à titre secondaire nombre de chercheurs et d'équipes, rattachés principalement à l'une ou l'autre de ces sections. Lors des concours, nombre de candidats sociologues qui se présentent devant la section 36 se portent également vers une ou plusieurs autres sections du département, et réciproquement pour les candidats de science politique ou d'ethnologie. C'est dire que les occasions de confronter les critères ne manquent pas ponctuellement, sur tel ou tel dossier, ou sur des questions de politique générale du département, devant les conseils scientifiques de département et les jurys d'admission.

DES DISCIPLINES INÉGALEMENT REPRÉSENTÉES DANS LA SECTION

Si la pluridisciplinarité de la section 36 ne semble pas devoir être remise en cause, les différentes disciplines présentes dans la section n'y sont pas également représentées. Les chercheurs de la section 36, qui comptent pour environ 11 % de l'effectif des 2 176 chercheurs du département SHS recensés en 2006, contre 14,5 % quatre ans plus tôt, ont vu leur poids légèrement décliner au sein de cet ensemble au cours de la mandature. Ce recul est lié aux caractéristiques démographiques de la section, qui connaît un nombre élevé de départs à la retraite. Cette tendance est vouée à se poursuivre au cours des années à venir. En mai 2006, sur la base des données fournies par la DRH du CNRS, les membres de la section avaient ainsi estimé qu'environ 31 % des chercheurs actuellement en poste au sein de la section sont voués à faire valoir leurs droits à la retraite dans les 5 ans à venir, 55 % dans les 10 ans à venir et 68 % dans les 15 ans à venir. Ces estimations sont convergentes avec celles de l'OST, qui, pour la sociologie et la démographie estime à 153 le nombre de départs en retraite de chercheurs du CNRS (sections 36 et 40 confondues) entre 2006 et 2015 et à 64 pour les disciplines juridiques (1). Bien qu'il soit difficile de détailler ces tendances selon les disciplines représentées à l'intérieur de la section, un certain nombre d'indicateurs suggèrent que ce problème de vieillissement de la section affecte plus fortement la sociologie et la démographie que les disciplines juridiques (2). Diverses raisons expliquent cette particularité démographique de la sociologie à l'intérieur de la section, notamment le recrutement massif à la fin des années 1970 lié à un plan d'intégration de chercheurs hors-statut qui approchent désormais l'âge de départ à la retraite. En tout état de cause, le maintien de la section dans son périmètre actuel appelle un maintien de l'effort de recrutement au cours de la prochaine mandature.

Un investissement différencié du CNRS pour les équipes de droit et les équipes de sociologie et de démographie.

Si l'on compare les indicateurs fournis par le rapport de conjoncture établi au cours de la précédente mandature à ceux disponibles aujourd'hui, il semble que le poids relatif des différentes disciplines représentées à l'intérieur de la section par rapport à leur représentation dans l'enseignement supérieur se soit sensiblement modifié :

- pour la sociologie et la démographie, il apparaît ainsi qu'au 31 décembre 2005, les chercheurs du CNRS représentaient, sections 36 et 40 confondues, environ 33 % des enseignants-chercheurs des mêmes disciplines dans l'enseignement supérieur (3). Dans le précédent rapport de conjoncture, ce ratio s'établissait à 40 %. Si les chercheurs du CNRS continuent d'apporter une contribution décisive à la recherche en sociologie et en démographie (au sein des unités de la section), celle-ci apparaît en relatif déclin ;

- à l'inverse, les chercheurs en droit, qui pèsent traditionnellement d'un poids beaucoup plus modeste que leurs homologues universitaires, ont vu leur contribution relative progresser sensiblement au cours de la mandature ; Sur la base des données fournies par l'OST, ceux-ci représentaient en effet fin 2005, sections 36 et 40 confondues, près de 5 % des enseignants-chercheurs, alors que le précédent rapport de conjoncture estimait ce rapport à 2,5 %.

PLAN DU RAPPORT

Dans sa contribution au rapport de conjoncture, la section 36 a souhaité à la fois restituer à chaque discipline son ancrage propre et mettre en évidence leurs intersections thématiques. Le choix du plan répond à cette intention.

La *première partie* fera l'état de la recherche au sein des *disciplines*, présentées dans l'ordre décroissant de leur poids au sein de la section (sociologie, droit, démographie). La *seconde partie* sera thématique, et proposera

pour chacun des thèmes, autant que faire se peut, une double entrée, par la sociologie (incluant la démographie), et par le droit. La *troisième partie* traitera de l'état des outils et des méthodes. Une partie *conclusive* suggérera quelques pistes pour les perspectives de recherche.

1 – LA RECHERCHE DANS LA SECTION 36, VUE DES DISCIPLINES

1.1 SOCIOLOGIE

La recherche en sociologie continue de se caractériser, en France, par une forte spécialisation thématique et une polarisation persistante entre « écoles » fondées sur des principes théoriques et des pratiques méthodologiques diversifiées. Dans ce contexte, un des défis auxquels la discipline doit faire face demeure celui du maintien de son unité. De ce point de vue, la période couverte par cette mandature a sans doute été marquée par une certaine atténuation des clivages naguère structurants. Les laboratoires « d'écoles » ne subsistent plus guère, ou en tout les cas, de manière nettement moins monolithique que par le passé. Si certaines unités affichent des spécialités thématiques marquées, la plupart des laboratoires évalués au cours de la mandature se caractérisent plutôt par la pluralité des thématiques et des objets de recherche. De même, sur le plan méthodologique, si le clivage « quanti/quali » demeure relativement structurant dans l'organisation de la recherche (et de la formation) en sociologie, peu de laboratoires apparaissent exclusivement dédiés à une orientation méthodologique plutôt qu'à une autre, en dépit de certaines spécialisations fortes dans les approches quantitatives au sein de certaines unités relevant de la section (Centre Maurice Halbwachs, OSC, notamment).

Du point de vue de l'unité de la discipline, il est à noter que la période couverte par la mandature a vu se créer l'association française de sociologie qui, désormais forte d'une quarantaine de réseaux de recherches, a organisé deux grands congrès nationaux, le premier, à Villetaneuse, en 2004, et le second, à Bordeaux, en 2006.

Du point de vue des supports de publications, la recherche française s'appuie sur un petit nombre de revues généralistes (RFS, AS, ARSS, Sociologie du Travail, Sociétés contemporaines, Genèses), auxquelles s'ajoutent un grand nombre de revues thématiques.

A ces supports francophones s'ajoutent enfin les possibilités de publication dans les grandes revues internationale, où les chercheurs de la section sont de plus en plus incités à soumettre leurs travaux. Cette ouverture internationale se manifeste aussi par une forte implication dans des réseaux de collaboration internationale, principalement européens.

1.2 DROIT

La recherche en droit et sur le droit est une impérative nécessité dans une société dont toutes les composantes revendiquent le renforcement de « l'État de droit ».

Cette recherche a des caractéristiques qui la rapprochent de celle qui a cours dans les « sciences dures » mais elle en diffère, sous certains aspects, en raison de ses spécificités. La « doctrine » juridique, formée par l'ensemble des auteurs qui œuvrent et publient en ce domaine, travaille à partir d'un « donné » composé de normes produites par la loi, les règlements, la jurisprudence, les usages de la pratique, les directives des instances supranationales ou internationales. Ce donné s'impose au chercheur à l'instar des phénomènes naturels dans d'autres disciplines. Mais les juristes ne peuvent remplir leur rôle en se limitant à décrire les « phénomènes » qu'ils observent et à les expliquer par la seule logique interne et la

cohérence de leur matière. Il leur faut aller plus loin et ne pas hésiter à utiliser la liberté qui leur est reconnue de porter des jugements de valeur, de critiquer le droit en vigueur. Cette démarche s'écarte alors des sciences dures mais reste scientifique car elle est soumise à des canons, telles les règles de l'argumentation, ses résultats faisant l'objet d'une appréciation critique au sein de la communauté des juristes.

Le CNRS a joué et continue de jouer un rôle important, parfois déterminant dans la recherche en droit en favorisant notamment l'émergence de nouvelles sous-disciplines et en soutenant des domaines peu développés au sein des facultés de droit sans pour autant négliger sa contribution à des équipes généralistes.

Les quelques observations qui suivent sur la recherche juridique sont organisées en suivant les subdivisions traditionnelles, en tout cas celles qui prévalent en France : droit public, droit privé, histoire du droit mais aussi sans pour autant omettre des domaines qui font appel à l'interdisciplinarité juridique tels le droit de l'environnement, la théorie du droit et le droit des religions.

Droit public

Le paysage du droit public au CNRS est assez éclaté, ce qu'on peut notamment expliquer par le faible nombre des UMR consacrant tout ou partie de leur activité de recherche à cette discipline. Un des aspects positifs est sans doute que le périmètre de recherche couvert par les différentes unités est souvent plus large que le seul droit public. Néanmoins, ce constat doit être fait sous réserve de l'existence, en pratique, de cloisonnements plus ou moins étanches entre les différents champs de recherche explorés dans une même unité, même si tout incite à les masquer au maximum dans la présentation des politiques scientifiques et bilans de recherche. Une des raisons en est le fait que la recherche reste essentiellement menée par des enseignants-chercheurs de l'université, qui composent l'immense majorité des effectifs de recherche et dont la carrière

reste enfermée dans la logique tubulaire des sections disciplinaires du CNU où il est souvent difficile de faire reconnaître des travaux pluridisciplinaires. Les chercheurs CNRS sont trop peu nombreux pour compenser le cloisonnement notamment entre droit public et droit privé, qui a un véritable effet de blocage. De ce fait, le bilan de la recherche en droit public au CNRS est en réalité largement tributaire des tendances à l'œuvre dans les universités juridiques. Or, les thématiques de recherche nouvelles voire émergentes, ainsi que des travaux à cheval entre droit public et droit privé et, dans une moindre mesure entre droit interne et droit international, trouvent difficilement leur place dans la recherche menée par les universitaires et les jeunes n'y sont notamment pas incités. Des champs de recherche, tels que certaines branches du droit de la santé, le droit de la sécurité sociale, le droit de l'environnement, le droit de l'urbanisme, sont encore sous explorés. Les problèmes de gestion des risques ou de droit international de l'environnement en sont des exemples. D'autres recherches, développées à l'étranger, n'ont pas encore suffisamment d'écho à l'université pour que les instances universitaires fassent évoluer les politiques de recrutement et de financement. Il peut s'agir de travaux prospectifs sur des problèmes qui se posent à l'étranger et se poseront demain en France. Il peut également s'agir de travaux fondamentaux sur la théorie du droit et les relations entre le droit et les autres domaines de la connaissance (droit et littérature, analyse économique du droit, droit et relations internationales, etc.). La France se trouve alors sous-représentée dans certains forums et conférences internationaux et les recherches pluridisciplinaires, encouragées par les instances communautaires, ne sont pas assez développées. Si la création de la Mission Droit et Justice a pu améliorer cet état de fait, le travail de ce groupement ne saurait suffire. Les coopérations internationales restent bien souvent « artisanales » et peu d'unités mixtes sont par exemple intégrées dans des programmes de recherche européens (6^e et 7^e PCRD), quelle que soit la qualité scientifique du travail accompli en leur sein, et elle est réelle. On peut avoir l'impression qu'un certain nombre

de problématiques novatrices ne sont saisies qu'avec retard, l'approche formaliste et relativement dogmatique majoritairement en vigueur conduisant assez aisément à considérer que « ce n'est pas du droit ». Ainsi des problématiques comme celle du droit administratif global, pour ne citer que cet exemple, n'ont encore qu'un très faible écho en France et pas dans les unités mixtes. Le CNRS peut avoir un rôle essentiel à jouer mais cela ne dépend pas seulement de l'attribution de moyens financiers. Le recrutement de chercheurs et d'ITA est aussi un aspect essentiel pour aider à une modification des équilibres dans une recherche encore trop endogène et où l'écriture dans d'autres langues que le français, qui devient aujourd'hui essentielle pour une bonne diffusion et valorisation de la recherche, n'est pas encore assez pratiquée, alors qu'elle est devenue commune dans d'autres disciplines.

Droit privé

La recherche en droit privé est essentiellement le fait des enseignants-chercheurs, les privatistes étant les plus nombreux dans les facultés de droit. Présents dans toutes les universités, ils se répartissent dans une myriade d'équipes d'accueil de masters dont la vocation est principalement pédagogique, le plus souvent de petite taille, en nombre de personnels enseignants, ce qui réduit leur visibilité tant nationalement qu'internationalement. En majorité ces équipes ne disposent pas de personnel administratif ce qui les handicape lorsqu'elles souhaitent répondre à des appels d'offres de recherche. Les membres de ces équipes d'accueil ont une préférence marquée pour la recherche individuelle, même s'ils appartiennent à des réseaux dont l'existence se manifeste par l'organisation de nombreux colloques nationaux et internationaux.

Dans ce contexte il est évident que les UMR contractualisées par le Ministère et le CNRS sont des structures qui permettent le regroupement en une seule entité de ces équipes éparées, et surtout l'élaboration de pro-

grammes de recherche collective, la mise à disposition de plateaux techniques convenables et un environnement administratif favorable. Cependant on ne peut que regretter le petit nombre de ces UMR, dont l'effectif ne dépasse pas la dizaine, de même que la faiblesse quantitative des chercheurs recrutés par le CNRS et affectés dans ces équipes.

Quatre UMR, mono disciplinaires, ont pour objet le seul droit privé et trois d'entre elles font porter leurs travaux sur le droit du travail, la quatrième se consacrant à la théorie des normes (avec un seul chercheur CNRS en son sein!).

Les cinq autres UMR sont pluridisciplinaires, car comportant des équipes internes, elles associent dans leur démarche de recherche, des privatistes, des publicistes, des historiens du droit voire des sociologues. Elles contribuent ainsi, et c'est là leur grand mérite, au « décloisonnement » des disciplines académiques qui prévalent dans les facultés de droit en raison des nécessités pédagogiques. Il faut souligner fortement que ces équipes traitent le plus souvent de thèmes dont l'importance sociale, économique ou politique est loin d'être négligeable mais qui ne font pas l'objet d'enseignements (ou si peu et seulement en master 2) dans les universités. Tel est le cas, par exemple, des droits de la personne humaine, du droit des religions (droit privé mais aussi droit public et droit européen), du droit de la culture, etc.

Bien que certains domaines du droit privé (droit du travail et de la protection sociale ; droit de la propriété intellectuelle ; recherches sur la justice, etc.) soient très présents dans les équipes labellisées par le CNRS, il est regrettable que certains champs de recherche soient peu ou pas couverts. Tel est le cas du droit pénal particulièrement en ce qui concerne les mineurs et de la pénologie ; il en est ainsi du droit privé de l'environnement qui pourrait donner motifs à travaux sur la responsabilité environnementale ou sur les contraintes environnementales dans les contrats de droit privé, mais aussi du droit nucléaire, du droit de la santé, du droit du développement durable lequel ne comporte pas que des aspects de

droit public, du droit de la famille, de l'analyse économique du droit. Il est nécessaire d'encourager les UMR existantes et celles à venir à investir une part de leurs forces dans ces domaines qui, au demeurant, nécessitent des approches pluri ou transdisciplinaires. À l'inverse, il ne semble pas opportun de susciter la création d'équipes CNRS dans les domaines du droit commercial et du droit de l'entreprise, matières qui sont très largement traitées dans les thèses de doctorat et au sein des équipes d'accueil des universités.

Histoire du droit

Après avoir été partiellement sacrifiée comme matière enseignée (Quelles qu'en soient les raisons : « positivisme pratique », excès liés à l'historiographie juridique, crainte d'un lien trop étroit avec la démarche critique inspirée par le matérialisme historique, incapacité à se dégager d'une démarche trop savante, etc.), l'histoire du droit, dans sa recherche, a été marquée par un engouement pour les approches sociologiques, philosophiques et anthropologiques du droit, ainsi que par le désir de s'étendre à l'étude des faits économiques et sociaux ou à l'étude des idées politiques. Depuis quelques années, certains de ces champs ont été désertés (l'histoire économique) et, à côté de recherches toujours actives en histoire des idées politiques, en histoire des institutions et du droit de l'antiquité tardive à la révolution de 1789, de nouveaux domaines se sont ouverts visant à opérer des croisements entre les disciplines (introduction historique au droit, fondements juridiques des sociétés). D'une certaine manière même, l'approche historique a été, un temps, privilégiée sur l'approche juridique. Ainsi, par exemple, de cette tendance à préférer l'histoire de Rome au droit romain ou l'étude des droits très anciens, du second et troisième millénaire, pourtant fort éloignés de notre propre droit. Les apports de cette démarche ne doivent pas être minimisés et les travaux de recherches portant sur l'Égypte ancienne ou les royaumes de la haute antiquité sont de facture remarquable, bien que parfois en délicatesse avec une

bonne connaissance... du droit. En revanche, par contrecoup, l'histoire juridique a été partiellement dédaignée, voire délaissée, quelques irréductibles maintenant le cap avec bonheur. Paradoxalement, son besoin renaît chez les historiens « non-juristes », (très tentés par l'approche juridique mais avec des connaissances à parfaire) et chez les juristes « modernes », en particulier les spécialistes d'une branche du droit, très demandeurs d'une approche historique. Dans le même temps, certains historiens du droit redécouvrent l'importance d'une histoire « juridique », sans que pour autant ne soit rejeté l'apport des autres disciplines à l'histoire du droit.

Cette demande, et la recrudescence actuelle des recherches historiques sur le droit, posent la question du contenu et de l'orientation, comme des méthodes de la recherche en histoire du droit.

Nul doute que les recherches traditionnelles sur la naissance et le développement de l'État « autour d'une royauté centralisatrice avec le développement d'une administration puissante » ne soient toujours d'actualité (l'idée d'État, qui s'est un temps « délitée » est à nouveau « à la mode » ; elle a fait l'objet de recherches récentes et fort bien reçues). Il en va de même pour les recherches sur le droit privé (droit civil, le droit familial notamment au travers de coutumes revisitées qui montrent que le statut juridique de la femme, présentée comme défavorable, était l'objet de soucis constants de la part des maris eux-mêmes) et public (histoire du droit administratif et histoire du droit pénal), destinées à comprendre la formation du droit et les éléments particuliers de ses fondements. Sur certains de ces aspects, les historiens du droit français ont, à tort, négligé des matières comme le droit des obligations, laissés très largement à la maîtrise des chercheurs italiens, allemands ou britanniques. Sur d'autres, ils ont largement renouvelé les connaissances. Ainsi pour le droit administratif ou l'histoire de l'administration, pour lesquels de fortes lacunes persistent encore. Ainsi aussi pour le droit pénal, domaine pour lequel une approche fortement juridique reste irrempla-

çable, quels qu'aient pu être, en « droit pénal », les apports des historiens de la criminalité et malgré une tendance à multiplier, en thèse, des approches trop souvent descriptives ou se focalisant sur un temps trop court. Ainsi également pour l'histoire de la justice ou des métiers de justice, aires qui restent encore pourtant à découvrir ou à approfondir.

Il reste que ne sauraient être maintenant négligées les approches renouvelées de champs déjà anciens. La construction européenne rend nécessaire une recherche combinée des différents droits nationaux et du jus commune. C'est ainsi que doivent être maintenues et accrues les recherches sur les sources du droit, les moyens modernes autorisant des visions d'ensemble bien plus complètes. L'étude de fonds notariaux, par exemple, encore inexplorés, ou encore l'étude de la législation, trop vite reniée à la suite des critiques qui lui avaient été faites, doivent être reprises. De même la dimension européenne nouvelle doit permettre de poursuivre et de développer l'étude des droits savants au Moyen Âge et celle de la doctrine juridique à partir du XVI^e siècle. Cette « doctrine » est à relire ou même à lire, tant elle peut répondre, par ses auteurs connus et moins connus, à d'innombrables questions. La circulation des idées entre les différents pays européens n'en est pas le moindre intérêt. Quant aux XIX^e et XX^e siècles, le chantier est désormais ouvert aux historiens du droit qui ne peuvent plus considérer comme seuls « nobles », les siècles antérieurs, chantier qui leur ouvrira en outre un champ nouveau de réflexion sur la projection du droit et des institutions sur les continents ou les parties de continents ex-colonisés. Ces terrains, jusqu'ici abandonnés aux approches idéologiques, sont en situation de redécouverte, soit que les travaux sur la période des dictatures du XX^e siècle acceptent de traiter de la législation de Vichy, soit que les entreprises coloniales fassent l'objet, dans une dimension européenne et en association avec des instituts de recherche d'autres pays, d'une étude sur la jurisprudence, l'administration et la justice des territoires conquis.

Ce triple champ qui, par la masse des sources et la finesse exigée par leur interpréta-

tion, rend nécessaire un mariage harmonieux et une réconciliation des méthodes quantitatives et qualitatives, devrait donner de notre droit, et de ses fondements romains et canoniques, une vision plus complète. L'étude du droit romain, plus que jamais nécessaire à la compréhension de notre droit, et dont le reflux est sensible dans plusieurs pays européens, devrait être, par ce canal, réhabilitée, en même temps que se percevraient mieux, par des travaux confrontés à d'autres mondes, l'originalité, les forces et les limites de notre droit. Restent en droit public romain des travaux récents remarquables et qui donnent des institutions républicaines une image enrichie.

Enfin, pour ce qui concerne de nouveaux champs à investir, il est certain que ces dernières années ont vu quelques chercheurs courageux orienter leurs recherches dans le sens de la spécialisation du droit, apportant leur contribution historique à l'étude d'une branche particulière du droit : droit commercial, droit des affaires, droit syndical, etc. Bien loin d'y voir une sorte de « mode » de « concession au modernisme », voire de « prostitution du chercheur », il faut au contraire inviter les historiens du droit à reprendre systématiquement ces approches et venir couvrir des champs où l'absence d'une approche historique est déplorée par les positivistes eux-mêmes : droit public économique, droit du travail, des assurances, de la procédure civile, etc. Quant à l'Europe en train de se faire, elle demandera bientôt que soient abordées, appuyées sur un passé tout proche, les interrogations sur les constantes, les divergences et les convergences des différents droits européens, vaste entreprise qui devrait enthousiasmer les historiens du droit.

Droit de l'environnement

Devenue une composante structurelle du fonctionnement des sociétés contemporaines, la question de l'environnement est actuellement reconnue comme étant d'importance. Mais son rapport au droit comme à la sociologie reste marqué par l'ambiguïté du concept « environnement », sa polysémie, le flou des liens avec les décideurs des mondes politiques

et économiques, les origines académiques des juristes et sociologues travaillant dans ce champ de recherche (publicistes/privatistes, ruralistes/urbanistes).

Le droit de l'environnement est d'abord compris comme un moyen d'asseoir, si nécessaire par la coercition, une politique décidée à partir de principes considérés comme intangibles : précaution, prévention, information, participation, etc. Se posant souvent comme novateur ou même révolutionnaire, le droit de l'environnement peut parfois conduire à confondre l'énoncé d'une morale avec la proposition de normes dont la mise en œuvre se heurtera à une ou des pratiques rendant son effectivité impossible car on ne peut faire abstraction de l'économie, des croyances, des idéologies, des comportements individuels ou de groupe. Au plan théorique, la recherche juridique en environnement a fortement progressé en dix ans tout particulièrement dans les domaines du droit comparé. Elle a un peu moins avancé dans l'analyse de son application concrète en droit interne. Quant à son autonomie aussi bien par rapport aux recherches plus « classiques » dans le domaine du droit privé comme dans le domaine du droit public elle reste encore dans le champ de l'illusoire pour une part majeure.

Comme la sociologie de l'environnement, le droit de l'environnement reste une discipline en questionnement confrontée aux difficultés inhérentes à la pratique de l'interdisciplinarité et de la transdisciplinarité, sans parler même de l'opposition idéologique entre « libéraux » et « planificateurs ».

L'effort non négligeable constaté pour renforcer le droit de l'environnement (et la sociologie de l'environnement) au sein de la section 36 mais aussi en section 39 ainsi que dans le cadre des CID (par exemple en CID 46) mérite d'être poursuivi.

Théorie du droit

Deux UMR sont notoirement présentes dans ce domaine indispensable pour la connaissance juridique générale ainsi que celle

de la méthodologie juridique et de la théorie de l'État.

La première de ces UMR, située à Paris, est pluridisciplinaire et rassemble des équipes rattachées à l'Université Paris X ainsi qu'à l'ENS Ulm et à l'EHESS. Ses thèmes de recherche portent sur :

- l'analyse du langage juridique et de la production des concepts juridiques ;
- la théorie de l'interprétation et de la justification ;
- le raisonnement et l'argumentation juridiques ;
- la théorie des systèmes juridiques ;
- la philosophie politique et la sociologie du droit.

L'une de ses composantes conduit des travaux sur les rapports entre droit et sciences sociales et s'interroge sur le phénomène de l'autonomisation croissante du droit.

Trois chercheurs CNRS sont présents dans cette UMR alors que vingt cinq enseignants-chercheurs y interviennent ; le déséquilibre est patent et devrait être corrigé.

La seconde de ces UMR se trouve dans la délégation Rhône Auvergne. Deux axes de recherche prédominent. Un premier axe traite de la mobilisation des règles juridiques dans le cadre du traitement des conflits. Les chercheurs ici travaillent sur la décision, l'activité qui conduit à la décision et sur les acteurs de la décision. Un second axe a pour objet la production et l'interaction des normes. C'est une vision « post-moderne » de la production du droit qui est ici exercée, englobant les multiples pôles de production du droit, lesquels agissent en réseaux ce qui éloigne la vision pyramidale du droit.

Ici encore la présence du CNRS ne se manifeste que par l'affectation d'un seul chercheur à cette structure.

Droit des religions

L'Europe et la France contemporaines sont marquées par une diversité religieuse

sans précédent qui s'est affirmée au cours du siècle précédent. Ce pluralisme religieux – qualifié par la Cour européenne de vecteur et ferment d'un esprit de tolérance dans une société démocratique – est une valeur protégée dont la mise en œuvre est complexe. Cette modification du paysage religieux parfois source de tensions a fort logiquement généré un intérêt pour les modes de régulation normative du phénomène religieux.

L'étude du droit comparé des religions en Europe, du droit français des religions et du droit international des religions constitue, de concert avec une investigation sur les droits et disciplines des groupements religieux, l'axe majeur des recherches menées par une UMR, localisée à Strasbourg, qui développe également un programme sur les sciences sociales du religieux (minorités religieuses et plus spécialement islam).

Cette unité interdisciplinaire produit quatre bases de données et un site d'information sur le droit des religions et les sciences sociales des religions. Elle a largement contribué non seulement à favoriser la connaissance des droits des religions en Europe mais également à en renouveler les approches. Le CNRS, qui a soutenu sur un long cours la constitution de cette sous-discipline, devrait renforcer cette équipe en terme de personnel aux fins d'éviter son étiolement alors que la demande sociale en ce domaine est pressante.

Le champ du droit privé (droit des personnes, de la famille, droit social, droit des biens) mais aussi le droit pénal qui constitue le point fort d'une équipe de recherche d'une UMR de Montpellier, sont également sollicités avec force. Il importe notamment de réfléchir sur les incidences juridiques du changement de paradigme qui affecte les croyances, plus intransigeantes sur le chapitre de la reconnaissance. Les recherches en ce domaine méritent d'être encouragées dans la mesure où l'enjeu du débat est d'assurer le « vivre ensemble religieux », et la capacité de la République de composer avec le pluralisme religieux pour assurer la paix sociale.

Il faut, en terminant ces observations, formuler au moins deux vœux. Le premier a trait

au recrutement des chercheurs CNRS du secteur droit. Il est impératif qu'un plus grand nombre de postes soit ouvert au concours, la perspective des départs prochains à la retraite y invite mais aussi cette considération : la présence de ces chercheurs dans les équipes a un effet structurant et reconnu par les enseignants-chercheurs qui participent aux travaux des UMR. Le second souhait a trait aux appels d'offre de l'ANR : que ceux-ci comportent des thématiques juridiques. Le droit (public et privé) est, en effet, le grand absent de ces propositions de financement et les chercheurs de ce domaine doivent se rabattre sur les « programmes blancs » avec fort peu de chance de voir figurer leurs projets parmi les lauréats.

1.3 DÉMOGRAPHIE

La démographie occupe une place relativement marginale au sein de la section 36, en comparaison avec le droit et la sociologie, puisque en particulier aucune unité de recherche relevant de la section n'en fait le centre de ses activités. C'est pourquoi pour rendre compte de l'état de recherches démographiques il faut constamment se référer aux études réalisées à l'INED ou bien en coopération avec cet institut qui accueille, entre autres, 35 chercheurs, appartenant à d'autres EPST, tels que le CNRS, INRA, l'IRD, ou aux universités, en tant que chercheurs associés à ses unités de recherches pour mener des travaux ensemble. Les 5 chercheurs associés CNRS se trouvent dans les unités « Démographie, genre et société » et « identité et territoires des populations ».

Enseignements supérieurs et formation en démographie

Aujourd'hui, on compte 9 Masters de démographie (5 Masters recherche et 4 Masters professionnels) dispensés par les universités parisiennes, Strasbourg, Amiens et Bordeaux.

Quant aux doctorants, ils sont accueillis essentiellement par le laboratoire de démographie historique (LDH) à l'EHESS qui délivre un diplôme en «démographie et sciences sociales», ainsi qu'à Paris I, Paris V, Paris X, Bordeaux IV où enseignent les professeurs titulaires en chaire de démographie, et qui inscrivent les étudiants en thèse de démographie. Depuis 2000, l'INED s'est engagé également dans une formation doctorale en collaboration avec les universités, citées ci-dessus, et l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Bien évidemment, l'INED ne délivre pas de diplôme mais accueille une trentaine de doctorants et cinq thèses en moyenne sont soutenues chaque année.

Nouvelles problématiques de recherches

Bien que essentiellement quantitative, la science démographique ne se contente pas de comptabiliser les être humains et les événements structurant de leur existence mais cherche aussi à expliquer ces événements en les contextualisant et tente de déterminer les facteurs qui agissent sur leurs évolutions. Ces questionnements débordent ainsi le champ démographique proprement dit pour s'orienter vers de vastes interrogations relatives à l'évolution de la société elle-même. Au cours des dernières années, une grande partie des recherches en démographie se sont effectuées dans un cadre de référence : l'approche intégrée des parcours de vie et de leurs contextes (orientations stratégiques INED). L'analyse des trajectoires qui prend en compte l'environnement familial et relationnel, mais également les contextes géographiques et économiques (marché du travail, du logement, politique sociale et familiale, politique de la ville...) nécessite la réalisation d'enquêtes longitudinales à vocation interdisciplinaires. Depuis 2000, des enquêtes biographiques ont été réalisées afin d'appréhender les individus non plus en fonction de leurs caractéristiques saisies à un moment donné mais en fonction de leurs différents parcours (familial, professionnel, migratoire, résidentiel). Elles ont apporté

autant dans la conception d'objet et des questionnaires que dans le développement des méthodes de techniques d'analyse et ont permis de mieux combiner approches quantitatives et approches qualitatives (enquête Biographies et entourage). Ces nouvelles orientations privilégiant le processus plutôt que l'instant, ont également permis de revisiter un certain nombre de concepts comme ceux de famille, ménage, logement, identité pour raisonner en termes de configurations familiales, relationnelles ou résidentielles. Ces dernières années ont vu l'attention se porter sur les questions d'identité considérées plus comme un processus de construction identitaire que selon des principes de catégorisation et de recueil d'attributs identitaires (enquête Histoire de vie). Cette approche consiste à explorer les liens sociaux par lesquels chaque individu se construit une place dans la société qui permet à la fois son intégration et l'affirmation de son individualité propre. Par ailleurs, une réflexion plus large autour des liens entre identités et territoires s'est développée dans des contextes nationaux différents dans les pays développés comme dans les pays en développement.

Les nouvelles interrogations sur l'identité s'inscrivent dans le prolongement du débat sur l'insertion des individus en particulier celle des immigrés. Question largement étudiée et qui a suscité de vives discussions autour des moyens et outils d'analyse qui ne cherchent pas cette fois à mesurer l'intégration mais la discrimination envers la population étudiée. Pour ce faire, doit-on recourir aux catégories «ethniques» ou bien à d'autres modes et moyens de mesure qui ne figeraient pas les individus dans les identités a fortiori réductrices? Il s'agit d'un débat public mobilisant aussi bien les chercheurs en sciences sociales que les associations, les acteurs de terrain et les politiques.

Cette dynamique de recherche issue de l'analyse des trajectoires et des réseaux se retrouve dans de nombreux domaines : les comportements sexuels avec des biographies sexuelles (enquête CSF de 2005), la vie familiale et la vie professionnelle (enquête famille et employeurs), l'étude des sans abri et du logement marginal, le devenir des enfants

placés, les parcours des immigrés, le suivi d'une cohorte d'enfants (enquête Elfe : Enquête Longitudinale française depuis l'enfance). On peut faire le même constat au niveau de l'Europe avec le programme Générations et genres (GGS) et le programme MAGGIE (Major ageing and gender issues in Europe) et pour les pays du SUD (notamment le projet d'observation longitudinale en Afrique Subsaharienne et Projet ANRS living with antiretrovirals en Thaïlande).

Au cours de ces dernières années les recherches « démographie/genre » ont également beaucoup évolué. Les nouvelles interrogations sur la violence et le genre s'intéressent à une comparaison européenne avec une ouverture de la thématique aux pays du Sud.

La famille est aussi l'objet de nombreuses recherches pluridisciplinaires. Tout en tenant compte des changements récents, de nouveaux questionnements ont été définis afin d'examiner les diverses formes de conjugalité et différents types d'unions (cohabitation, mariages, Pacs, union homosexuelle, etc.). La famille a été aussi revisitée du point de vue démographique et économique : les échanges familiaux, les mutations du marché du travail et la vie familiale, la retraite et le cycle de vie sont objets de nouvelles recherches. Bien évidemment de grands projets ont été consacrés à l'étude de l'évolution de la mortalité (système de santé et politique, inégalité devant la maladie et la mort en France mais également à l'étranger notamment dans les pays du Sud). Enfin il faut signaler que les questionnements sur la production des statistiques démographiques, les systèmes politiques et leurs modes de gestion sociale et politique des populations et des territoires dans des contextes historiques, sociaux et culturels divers, ont donné lieu à l'élaboration de projets de recherche socio-démographiques et historiques afin de confronter divers terrains volontairement différents, tels que les ex-Républiques de l'URSS et les pays du Maghreb.

En conclusion au cours de ces dernières années ces nouvelles orientations se sont fortement développées en France et à l'étranger notamment avec la production de grandes

enquêtes européennes et ont mobilisé autour d'elles un large éventail de disciplines : sociologie, anthropologie, histoire, économie, statistiques, géographie, santé publique, épidémiologie et sciences politiques. Cela met bien en évidence la vocation pluridisciplinaire de la démographie et invite à revoir la position de cette discipline au sein du département SHS du CNRS.

2 – LA RECHERCHE EN SOCIOLOGIE DANS LA SECTION 36, REGARDS THÉMATIQUES

Considérée d'un point de vue substantiel, la recherche se diversifie en de multiples thèmes et sous-thèmes, que les trois disciplines de la section appréhendent de manière différenciée. Le choix des thèmes a suivi une logique *d'objets*, plus que de branches ou de spécialités. S'agissant d'objets sociaux, leurs relations sont nombreuses, qu'elles soient intra ou interdisciplinaires. On retrouvera donc ces thèmes dans des configurations variées, où ils occupent alternativement une position majeure ou mineure.

2.1 CULTURE

La sociologie de la culture occupe de longue date une place significative dans les recherches menées en sociologie au sein de la section 36, dans la lignée des travaux pionniers de Pierre Bourdieu et de Raymond Moulin. La recherche juridique se saisit aussi des questions relatives à la culture, principalement sous l'angle de la propriété intellectuelle (*voir* les travaux menés au CECOJI ainsi que le GDRI « Droit du patrimoine et droit de l'art »). Du point de vue de la sociologie, la Culture est

principalement envisagée sous l'angle de la production et de la réception des œuvres d'art et du patrimoine. Dans la variété des objets abordés dans ce domaine de recherche, on peut distinguer quatre thématiques principales : socio-économie des marchés de biens symboliques, sociologie des œuvres, sociologie des professions artistiques et culturelles, sociologies des pratiques culturelles.

Un nombre croissant de thèses relève de ce thème, confirmant l'ampleur prise par ce secteur de recherche dans la sociologie française, bien que les laboratoires associés au CNRS qui inscrivent ce thème dans leurs axes de recherche soient relativement peu nombreux : le Centre de sociologie de l'art, rebaptisé Centre de sociologie du travail et des arts (Paris), le Centre de sociologie de l'éducation et de la culture, rebaptisé Centre de sociologie européenne (Paris), Culture et sociétés urbaines (Paris), le Shadyc (Aix-Marseille).

Ce thème de recherche suscite la publication de nombreux ouvrages et occupe une place de choix dans les grandes revues de la discipline : La *revue française de sociologie* lui a consacré un numéro spécial en 2003, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* quatre numéros depuis 2002, et les revues *Sociologie du Travail* ou *Sociétés contemporaines* ont, au cours de cette période, accueilli plusieurs contributions sur ce thème.

Les objets étudiés ont évolué dans plusieurs directions. Du point de vue du marché, des politiques et des institutions culturelles, l'échelon national reste un point d'observation pertinent des modes de fonctionnement des univers artistiques et de leurs transformations. Mais les recherches se sont ouvertes à la dimension internationale (effets du processus d'unification des marchés internationaux de l'art, du livre, de la musique) aussi bien qu'à celle des spécificités locales (politiques, marchés, pratiques associatives). L'histoire de la différenciation des espaces de production culturelle et de leurs relations avec d'autres sphères du monde social, comme les sphères religieuse et politique, est également abordée.

La sociologie des professions artistiques (créateurs, interprètes, agents spécialisés)

connaît un développement constant. Dans ce domaine, l'originalité des formes d'emploi, la féminisation des carrières et le rôle des intermédiaires culturels ont plus particulièrement retenu l'attention des chercheurs au cours de la période récente.

La question de l'engagement politique des créateurs, qui renvoie à celle de leur place dans la société et de leur rôle social, se rattache à la sociologie des intellectuels, qui inclut les autres professions intellectuelles et libérales.

La sociologie des œuvres oscille entre les conditions sociales de leur production et l'analyse des visions sociales du monde qui y sont inscrites, avec un intérêt accru ces dernières années pour leur rôle dans la construction des identités de groupes sociaux.

Les études de la réception des œuvres d'art se multiplient également, le plus souvent au travers d'analyses qualitatives (de la lecture, des réactions à l'art contemporain, de l'écoute de musiques savantes ou populaires, du spectacle de films ou d'émissions télévisées), auxquelles s'ajoutent de nombreux travaux sur les cultures populaires. L'approche statistique des pratiques culturelles et des dispositions esthétiques a elle aussi connu un certain renouveau au cours des années récentes, mettant en évidence la complexification des modes d'inscription de la stratification sociale dans les habitudes culturelles.

On assimilera au domaine culturel la sociologie du sport, qui se répartit entre la sociologie des professions (carrière des sportifs de hauts niveaux, fédérations sportives, rapports entre l'État et le marché) et la sociologie des pratiques (différenciations des pratiques sportives selon les classes sociales, modes de socialisation, études des associations sportives et des clubs), et la sociologie des loisirs.

2.2 ÉCONOMIE

La sociologie économique, qui représentait une branche centrale de la sociologie au

moment de sa constitution comme discipline universitaire (Weber, Simmel, Pareto, Mauss, Simiand, Halbwachs), connaît un renouveau significatif depuis la fin des années 1990 au CNRS, où elle était jusqu'alors peu représentée. D'abord présente dans le domaine de la sociologie du travail et des professions, où elle a contribué à renouveler et à élargir la compréhension du marché de travail, la sociologie économique française a aussi été influencée par l'analyse des réseaux et la sociologie des organisations. Plusieurs thématiques spécifiques ont en outre émergé dans la recherche française, parmi lesquelles on peut citer : les questions qui touchent à la fonction régulatrice de l'État et des dispositifs politico-administratifs, le rôle des représentations dans l'action économique (y compris des représentations savantes), les particularités du « tiers secteur » n'obéissant ni à la logique étatique ni à celle du marché, etc.

Initialement reconstruite dans un cadre universitaire sous l'influence non exclusive du succès de la nouvelle sociologie économique américaine (avec les travaux de P. Steiner, A. Caillé, J.-L. Laville, M. Lallement, etc.), la sociologie économique s'est aussi structurée au sein des associations professionnelles (comme l'AFS), puis au sein de certains laboratoires du CNRS, comme le Laboratoire Interdisciplinaire de Sociologie Economique (LISE, Lallement), du CLERSE à Lille, du LEST à Aix-en-Provence, etc. D'une manière générale, ce regain d'intérêt s'est manifesté dans un contexte de pluridisciplinarité (comme en témoignent notamment l'École de la régulation, l'économie des conventions ou la *Revue du Mauss*).

Avec la croissance du nombre de thèses de doctorat dans ce domaine, une nouvelle génération de spécialistes de sociologie économique a émergé durant ces dernières années et plusieurs ont été recrutés au CNRS durant la dernière période (J. Duval, F. Denord, O. Godechot, D. Benamouzig, etc.).

Il s'agit manifestement d'une tendance forte de la recherche sociologique française contemporaine. Si certains travaux s'inscrivent dans des mouvements internationaux (rôle de

l'analyse de réseau, thématique de l'encastrement et du « désencastrement », etc.), d'autres apparaissent plus spécifiques. Ainsi, par exemple, un lien fort existe en France entre la sociologie économique et des auteurs comme Pierre Bourdieu ou Luc Boltanski, qui ont investi les questions économiques dans le cadre d'approches plus générales.

2.3 ÉDUCATION

La sociologie de l'éducation, qui est essentiellement une sociologie de la scolarisation, s'intéresse aux relations entre l'école et la société en accordant un intérêt particulier au rôle des institutions d'enseignement dans le maintien de la cohésion sociale, dans la production d'inégalités et dans l'accompagnement du changement culturel.

L'école et l'intégration des systèmes sociaux

La thèse d'un affaiblissement du rôle intégrateur de l'école a été approfondie dans les recherches françaises depuis une quinzaine d'années. Il a ainsi été montré que la démocratisation et la décentralisation ont entraîné la mise en concurrence de la logique civique, dominante dans l'enseignement public, avec la logique domestique, autrefois apanage d'institutions privées, ou la logique marchande, et favorisé l'émergence d'arrangements locaux. Certaines analyses ajoutent au rôle de ces deux facteurs celui de la ségrégation. Par ses effets sur l'action pédagogique et sur la capacité de mobilisation des acteurs, celle-ci renforce les écarts entre un noyau central bien intégré et des établissements de la périphérie qui subissent en outre les effets du manque de légitimité et de coordination de l'action éducative locale. D'autres, plus radicales, mettent l'accent sur le déclin du programme institutionnel de l'école, porté autrefois par des professionnels armés d'un statut et d'une vocation : pour faire face à la crise émergeraient d'autres

principes de légitimité comme le retour de l'autorité, le marché, le recours au droit ou l'appel à la reconnaissance des personnes dont aucun ne semble pouvoir s'imposer durablement.

L'école et la compétition entre les groupes sociaux

Plusieurs travaux montrent qu'en réaction à ce double phénomène, les classes supérieures développent actuellement de nouvelles stratégies d'exclusion des catégories sociales inférieures et de conquête de nouvelles positions. Considérant que les formes de « clôture sociale » par l'institution (les examens, les programmes, les attentes des enseignants) s'avèrent insuffisantes, elles s'investissent massivement dans des pratiques d'accompagnement de la scolarité, comme les cours particuliers, et dans le choix des établissements en mobilisant leurs ressources culturelles, économiques et sociales. On observerait ainsi l'émergence d'une « parentocratie », c'est-à-dire un recours croissant des groupes sociaux dominants au marché (entendu ici non pas dans le sens d'une régulation par les prix, mais fondée sur les stratégies compétitives des institutions scolaires et des usagers) pour asseoir leur position qui érode la logique scolaire méritocratique de l'extérieur.

L'école et le processus d'individuation

Les analyses qui s'intéressent à la face subjective de la scolarité mettent en outre en évidence que les jeunes scolarisés développent au quotidien des stratégies pour s'acquitter du travail scolaire au moindre coût et pour négocier la valeur de leur investissement scolaire au moment de l'évaluation. Ils développent aussi cependant des pratiques d'opposition à l'ordre scolaire ou de « réticence » vis-à-vis des attentes institutionnelles qui ne se situent pas nécessairement dans un registre stratégique et peuvent même se retourner contre eux. Pour beaucoup d'élèves, notamment ceux de milieu populaire et immigré qui ont du mal à opérer une rupture avec leur environnement familial et local et à

répondre aux exigences explicites et implicites des enseignants, l'expérience scolaire reste en outre marquée par les humiliations, les échecs et la dévalorisation de soi.

Entre l'appropriation stratégique de l'école par certains et le vécu scolaire douloureux des autres, une socialisation scolaire commune des nouvelles générations est-elle possible ? On constate en fait un grand syncrétisme dans les goûts des jeunes adultes et une grande distance entre la culture juvénile et la culture scolaire. Les recherches montrent aussi que l'école participe moins que par le passé à la formation civique et politique des nouvelles générations tout au moins si l'on se tient à des indicateurs traditionnels comme le vote. L'institution scolaire ne semble plus pouvoir imposer des principes transcendants, mais inviterait les élèves à articuler individuellement plusieurs logiques d'action relevant tout à la fois du registre de l'intégration, de la compétition et du développement de soi. L'affaiblissement de l'emprise institutionnelle, renforcée par l'approche plus pragmatique de leur métier par les jeunes enseignants, peut alors permettre le développement d'individus plus autonomes, mais à condition que ceux-ci se trouvent dotés d'importants supports sociaux et familiaux.

Prospective

La diversité des travaux ne saurait masquer un affaiblissement relatif de la sociologie de l'éducation concurrencée par la montée en puissance dans l'explication des phénomènes éducatifs de l'économie et de la philosophie politique. Pour éviter les effets négatifs de ce mouvement il conviendrait :

– a) de renforcer la place de la sociologie quantitative de l'éducation non seulement par le recrutement de nouveaux chercheurs mais par le renforcement des labos (équipements, ITA spécialisés) où existent des travaux de ce type ;

– b) d'encourager le recrutement des chercheurs et le fonctionnement des équipes tra-

vaillant sur les politiques éducatives et leurs liens avec l'évolution des structures sociales ;

– c) de renforcer la formation à la sociologie et la place de la recherche sociologique dans les IUFM et d'associer des chercheurs qui y travaillent à des équipes de sociologues du CNRS par le biais d'un plus grand nombre de délégations par exemple ;

– d) de développer des approches comparatistes avec un soutien plus important du CNRS pour monter plus facilement qu'il n'est le cas actuellement des GDR et des équipes internationales, faciliter la mobilité des chercheurs (financements de courte durée pour que les chercheurs français puissent faire des séjours dans les labos étrangers) et encourager le recrutement de chercheurs ayant cette visée comparatiste et la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères.

2.4 ESPACES ET SOCIÉTÉS

Sociologie des espaces urbains et ruraux

Les thématiques

Le temps n'est plus où sociologie urbaine et sociologie rurale constituaient deux spécialités thématiques bien identifiées. Le grand lotissement de la sociologie française, consommé au début des années 1960, a été bouleversé par le délitement des monopoles d'autorité, les changements intervenus dans les dispositifs incitatifs et les évolutions des problématiques de recherche. La sociologie urbaine, en particulier, a perdu sa consistance après que les financements ministériels se furent taris dans la seconde moitié des années 1970 en même temps qu'étaient remis en cause ses objets canoniques. La sociologie rurale a connu le même sort avec la transformation de son objet fondateur, la paysannerie. Cependant, dans ces deux domaines dont les contours empiriques restent grossièrement identifiables, les recherches sont actives, mais elles portent

sur des objets redéfinis en profondeur. La distinction entre villes et campagnes a perdu toute évidence et les questionnements portent désormais sur les nouvelles configurations de la ville ou de la ruralité. Surtout, les sociologues tendent moins à prendre des territoires pour objet qu'à considérer l'espace comme une dimension des phénomènes sociaux. Dans cette perspective, l'espace devient un analyseur plus qu'un domaine de spécialité. S'agissant du monde urbain, des objets tenus pour allant de soi dans les années 1970 ont quasiment disparu comme, par exemple, les grands ensembles considérés comme laboratoires de la modernité et lieu focal de ses problèmes, les quartiers populaires des grandes villes étudiés comme communautés traditionnelles en voie de disparition, les politiques d'aménagement analysées dans leurs rapports aux acteurs publics et privés de l'urbanisation. La fin de la croissance urbaine planifiée a disqualifié les préoccupations aménagistes des sociologues, tandis que de nouvelles thématiques naissaient à la confluence de nouveaux paradigmes savants et de nouvelles évidences pratiques au sein d'administrations en pleine reconversion. L'étude des différenciations sociales des territoires urbains dans leurs aspects morphologiques relativement stables se poursuit, mais démographes et sociologues tendent désormais à privilégier l'analyse des mobilités – comme en témoignent, par exemple, les programmes du GIS Socio-économie de l'habitat, auxquels participent plusieurs unités du CNRS. Les mobilités professionnelles et résidentielles sont étudiées dans leurs relations à des échelles fines, parfois à l'aide d'enquêtes sur gros échantillons (réalisées à l'INED et à l'INSEE et accompagnées par des chercheurs du CNRS). Si les sociologues reprennent pour objet d'étude les quartiers d'habitation et les centres-villes, privilégiés dans le passé, c'est pour y explorer les formes et les processus de transformation – ceux de la morphologie physique et sociale comme ceux des usages de l'espace. Mais ils s'intéressent plus souvent désormais à d'autres territoires où peuvent s'observer les mobilités : les bassins d'emploi et de formation, les complexes constitués – à l'échelle de la parentèle et du cycle de vie – par les résidences

principales et secondaires, les espaces de mobilité interrégionale au cours des carrières professionnelles, les espaces internationaux de la mobilité et de l'activité économique des migrants.

Les termes de la question de la ségrégation spatiale ont eux aussi changé. Dans nombre de travaux, la variable « ethnique » prédomine désormais, qu'elle soit prise comme un fait de culture méritant description détaillée, qu'elle soit rattachée à la catégorie générale d'exclusion, ou qu'elle soit questionnée dans une perspective interactionniste ou configurationnelle. Les effets de lieu liés à la résidence sont étudiés en relation étroite avec des sphères d'activité sociale qui relevaient classiquement d'autres domaines de la sociologie, comme l'école, l'emploi ou la famille. Les méthodologies utilisées font souvent une large part à l'observation ethnographique et exigent une longue présence des chercheurs sur leur terrain. Certaines catégories classiques de la description – notamment celle de quartier – sont le plus souvent abordées dans une perspective pragmatique comme des catégories de l'action située et ont donc perdu toute stabilité. Plus généralement, le thème de la construction des identités territoriales est intensément étudié, notamment en relation aux processus de patrimonialisation des bâtiments, des sites et des cultures locales. Le GDR Les Mots de la ville a travaillé sur les lexiques urbains et leurs usages dans une dizaine de langues, mettant en lumière les façons dont la langue est un vecteur et un témoin d'actions passées et présentes sur les catégories qui contribuent à constituer les objets urbains.

Assez éloignée des évolutions précédentes, au contact des enseignements des écoles d'architecture, s'est développée d'autre part une sociologie ou anthropologie de l'habitat et des usages des espaces publics. Ces travaux s'appuient souvent sur une tradition sémiologique, se nourrissent de l'observation fine des pratiques des habitants et rencontrent ainsi les préoccupations du projet architectural. De façon générale, c'est donc un décloisonnement des thèmes classiquement considérés comme relevant de la sociologie urbaine que l'on

observe, la dimension territoriale étant largement prise en compte par d'autres spécialités, en particulier la sociologie des migrations et des rapports interethniques, la sociologie du monde ouvrier, de l'emploi et de la formation, la sociologie de la pauvreté et de l'exclusion, la sociologie des identités locales, la sociologie de l'environnement, la sociologie des réseaux ou la sociologie des marchés économiques. Certains programmes incitatifs du ministère de la Recherche ont contribué à ces nouvelles confluences sur des objets spatialisés.

Les pôles de recherche

Il est donc moins aisé que par le passé d'identifier les unités du CNRS qui, en sociologie, jouent un rôle structurant en matière d'études urbaines. Parmi celles qui ont traditionnellement ce point fort on peut mentionner l'UMR CSU, le GRS, le LAMES ou l'UMR Cité (LOUEST et IPRAUS). Les programmes de ces unités débordent toutefois largement ce domaine de spécialité, tandis que de nombreuses autres, dont les points forts concernent d'autres champs, ont un apport considérable à l'étude des dimensions spatiales des phénomènes sociaux, par exemple l'URMIS, l'ex-CRESAL, le CLERSE, le SHADYC, le CERS, l'OSC, le CADIS, le CEMS, le CSE ou le LASMAS. Des sociologues travaillent sur des objets urbains dans des unités dont la dominante est une autre discipline, comme le LADYSS (géographie), le CEF ou le LAU (anthropologie), et aussi dans des unités spécialisées dans des aires culturelles, où les études urbaines sont souvent actives, comme l'IREMAM, l'IAO ou le Centre d'études africaines. Cette diversité des insertions et des accents doit être encouragée. Tandis qu'une dynamique proprement scientifique a permis de décloisonner les études sur la ville, des facteurs institutionnels ont contribué en même temps à reconfigurer ce champ comme une spécialité en désignant aux sciences sociales de nouveaux objets.

Les politiques de la ville (dans la définition qui prévaut aujourd'hui) ont fait naître de nouvelles évidences que les médias ont large-

ment consolidées. Le « problème des banlieues », de leurs quartiers, de leur jeunes issus de l'immigration, ne pouvait pas ne pas devenir une question de sociologie. Même si les chercheurs concernés n'adhèrent que rarement à la formulation officielle de cette thématique, celle-ci a nécessairement des conséquences sur les choix d'objets empiriques et les questionnements. Les succès de la philosophie politique aidant, les recherches sur le lien social à l'échelle des quartiers et des localités se portent bien. Par ailleurs, des sociologues ont pris pour objet les politiques de la ville elles-mêmes, leurs acteurs, leurs catégories et leurs dispositifs. Leurs travaux s'inscrivent dans une tradition de recherche, active en sociologie et en histoire contemporaine, qui, sur le long xx^e siècle, étudie la ville comme objet de savoirs et de réformes et aborde dans cette perspective professions, savoir-faire techniques et dispositifs de politique publique. Par ailleurs, la décentralisation a conduit au développement de recherches sur les politiques locales dans leurs différents aspects. Corrélativement, les administrations centrales d'une part, les grands acteurs économiques de la fabrique urbaine d'autre part, ont pratiquement cessé d'intéresser les sociologues – déshérence qui affecte aussi l'économie urbaine et peut être considérée comme préoccupante. En revanche, les travaux sur la gouvernance locale sont en plein essor, largement appuyés par les programmes incitatifs des administrations centrales et des collectivités territoriales. Les politiques culturelles locales sont particulièrement étudiées.

2.5 L'ENVIRONNEMENT

D'avantage mis en exergue dans le rapport de conjoncture présenté par la section 36 en 2002 que dans celui de 1996, ce champ de recherche avait déjà été abordé dans le rapport de conjoncture de 1992, particulièrement dans le cadre des analyses faites par les groupes thématiques 14 (« La terre : dynamique et changement global »), 15 (« Milieux, ressources, éco-

systèmes, risques ») et 21 (« Patrimoine, cultures et sociétés »). Directement ou indirectement, les disciplines juridiques et sociologiques étaient évaluées dans leur mise à contribution pour traiter des problèmes à connotation environnementale comme, par exemple, la gestion des risques, la perception des paysages, la polémique sur les gaz à effet de serre, la controverse énergétique, etc. Mais il faut reconnaître qu'en ce début de dernière décennie du vingtième siècle, ce champ de recherche ne bénéficiait pas en sociologie ni en droit d'une forte reconnaissance ce qui marginalisait quelque peu au sein de leur communauté scientifique d'origine les enseignants-chercheurs et chercheurs s'y consacrant alors même qu'ils étaient l'objet d'une importante demande sociale et partagés entre engagement militant et neutralité axiologique au sens de Max Weber. Cela n'a pas été sans conséquence en termes de développement des réflexions théoriques et sur le long terme, de mise en place d'équipes suffisamment fortes quantitativement et qualitativement, d'attraction pour ce type d'étude de la part des étudiants légitimement dubitatifs quant aux débouchés offerts ultérieurement.

Devenue une composante structurelle du fonctionnement des sociétés contemporaines, la question de l'environnement est actuellement reconnue comme étant d'importance. Mais son rapport à la sociologie reste marqué par l'ambiguïté du concept « environnement ».

Rien d'étonnant donc si pour une large part la sociologie de l'environnement continue d'être perçue prioritairement comme un « outil d'ingénierie sociale » destiné à permettre les changements de comportement indispensables à l'acceptation de nouvelles techniques (par exemple au plan énergétique avec les éoliennes, les centrales nucléaires... au plan de la rudologie avec les C.E.T., le tri sélectif, etc.), conduisant à une nouvelle citoyenneté et à une sociabilité différente, permettant aussi de comprendre les conflits liés à l'émergence de priorités inconnues jusqu'alors ou remettant en question des traditions d'un poids sous-évalué par certains (par exemple le rapport à la chasse, la réintroduction d'espèces disparues

ou quasiment éliminées de certains écosystèmes).

Aussi bien la sociologie de l'environnement que le droit de l'environnement restent des champs de recherche qu'il faut impérativement développer en raison de leur importance dans le futur en tant que « miroirs » des préoccupations fondamentales de notre société, mises en exergue tant au niveau des associations non gouvernementales que des plus hautes instances de l'État. Ces champs méritent une attention d'autant plus forte qu'ils ne peuvent être défrichés qu'en s'appuyant sur les « fondamentaux » de nos disciplines et qu'ils sont confrontés aux difficultés inhérentes à la pratique de l'interdisciplinarité et de la transdisciplinarité.

L'effort non négligeable constaté pour renforcer la sociologie de l'environnement au sein de la section 36 mais aussi en section 39 ainsi que dans le cadre des CID (par exemple en CID 46) mérite d'être poursuivi.

2.6 FAMILLE ET RAPPORTS INTERGÉNÉRATIONNELS

La famille a constitué en France un des objets les plus étudiés par les sociologues dès les origines de la discipline. Fortement marquée par les enjeux politiques et sociaux auxquels toute représentation – fut-elle scientifique – de la famille donnent lieu, les travaux récents qu'on peut regrouper sous l'intitulé « sociologie de la famille » s'inscrivent en continuité avec les précédents non sans quelques inflexions. Nombre d'entre eux poursuivent les recherches menées sur l'évolution des structures familiales au moyen d'enquêtes statistiques sur les nouveaux types de famille : relations entre leurs membres, division du travail domestique, socialisation des enfants, rapports entre générations. La famille est ici saisie au travers des interactions entre ses membres, leur forme, leur contenu, leur fréquence. Cette approche quantitative tend aujourd'hui à laisser place à des observations de type ethnolo-

gique, à des enquêtes par entretiens ou à des récits de vie.

C'est que les objets d'analyse ont quelque peu changé. D'un côté avec la reconnaissance sociale, sinon légale, des familles homoparentales, les travaux ont de plus en plus porté sur la définition de la famille et des fonctions parentales, notamment celles du père. De l'autre, commandes administratives obligent, tout se passe comme si la famille était aussi, à ce niveau, décomposée, celle-ci faisant de moins en moins l'objet d'une appréhension globale, les travaux portant sur des dimensions parcelaires de l'activité familiale, notamment l'éducation et la garde des enfants ou la prise en charge des grands parents.

En effet, plus que par le passé, nombre d'enquêtes portent sur la relation des familles aux institutions, notamment les caisses d'allocations familiales, aux équipements collectifs (logement, crèches, écoles) et de plus en plus au droit (droit de la famille, droit aux prestations familiales et à l'aide sociale) ainsi qu'aux différentes formes de médiations qui se sont récemment instituées. Alors que jusqu'à la fin des années 1990 les enquêtes relevant de la « sociologie de la famille » concernaient surtout l'évolution des structures familiales (divorce, monoparentalité), celle des formes de l'activité féminine (conciliation entre vie domestique et vie professionnelle) ainsi que les conditions de vie des familles (pauvreté, chômage) et les modes d'action sociale (prestations), les travaux émanant des sociologues s'orientent désormais dans deux directions, l'une plus théorique, voire spéculative sur la nature, les fondements et les formes de la parentalité, l'autre très empirique sur l'état des services offerts aux familles, les types de solidarité familiales, (notamment entre générations), l'encadrement parental des enfants. Ces grandes orientations témoignent de l'évolution de la sociologie de la famille et peut être de la discipline sociologique dans son ensemble : sa dépendance de plus en plus forte des débats idéologiques et de la morale familiale, sa fonction d'expertise auprès d'institutions spécialisées (publiques et privées). Sans doute, pour éviter cette dérive quelque peu dommageable, convien-

drait-il que les travaux à venir portent moins sur les fonctions symboliques de la parenté et plus sur les fondements économiques et culturels de ce qui reste toujours la première instance de socialisation des enfants, celle qui détermine pour une grande part leur avenir dans l'espace social et contribue pour beaucoup à la perpétuation des inégalités sociales.

2.7 GENRE ET RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE

Un champ de recherche foisonnant

Après des années de débat sur la pertinence du concept de genre dans la sociologie française, le terme a fini par s'imposer et à être reconnu pour sa valeur heuristique. Le foisonnement des livres, manuels, articles, communications de colloque, thèses sur le sujet « Femmes, sexe et genre » témoigne du dynamisme de ce champ de recherches et de sa plus grande légitimité intellectuelle. Le temps du silence sur le genre est révolu. La lecture sexuée du monde social a permis de renouveler et d'établir des ponts entre des domaines spécialisés de la sociologie : famille, travail et organisations, éducation, politiques publiques, sciences et techniques. Depuis 2004, l'ouverture s'est portée sur des terres moins explorées : culture, politique, professions intellectuelles, mobilisations et féminismes, race et migrations, sexualités, religions, masculinités, corps, sport.

Un renouvellement des générations

Ce renouvellement thématique est porté par les nouvelles générations de recruté-e-s au CNRS et à l'université et par des réseaux de jeunes chercheurs (doctorants et post-doctorants) tels Efigies (association de jeunes chercheuses et chercheurs en études féministes, genre et sexualités) qui reflètent un

réel engouement des étudiants à l'université pour cette thématique. Ces jeunes chercheur-e-s organisent de nombreux ateliers et séminaires, associant souvent plusieurs laboratoires et plusieurs disciplines, tels entre autres le séminaire « Rapports sociaux de sexe et champ culturel » (Université de Saint-Quentin-en-Yvelines, CSU et British Council) ou « Genre, féminismes et mobilisations collectives » (CMH-ETT et Groupe de recherche sur les féminismes d'Efigies). Ces générations ont pu bénéficier d'une plus grande structuration des enseignements sur le genre, notamment à l'EHESS avec la création, en 2005, d'un master pluridisciplinaire « Genre, politique et sexualités », rattaché à mention sociologie ou à Toulouse II avec le master pro « Genre et politiques sociales ». Le passage à la catégorie A (DR et professeur) de quelques pionnières et des financements plus nombreux pour des thèses de doctorat et des projets de post-doctorants (Bourses du Conseil régional de l'Île de France et, depuis 2007, de l'Institut Émilie-du-Châtelet) ont facilité cette transmission et structuration du champ en direction des jeunes générations.

Une institutionnalisation inachevée

Le CNRS a fortement contribué à l'institutionnalisation de ce domaine de recherches en renouvelant, en 1999, le GDR Mage créé en 1995 et en validant sa dimension internationale par l'octroi, en 2003, du statut de GDRE (Groupe de Recherche Européen). Ce réseau manifeste un grand dynamisme à travers ses colloques internationaux, journées d'études et ouvrages collectifs. On peut ainsi citer *Le travail du genre* publié en 2003 aux éditions La Découverte qui rassemble 22 contributions de sociologues, d'historien-ne-s, d'économistes, de statisticien-ne-s, de juristes, de politologues, de philosophes et d'anthropologues venus de différents pays ou l'ouvrage de synthèse publié sous la direction de Margaret Maruani en 2005 *Femmes, genre et sociétés* dans la collection « L'état des savoirs » à la Découverte. Sa revue *Travail, genre et sociétés*, ainsi que celle des *Cahiers du genre*, sont soutenues financièrement par le CNRS. Ces revues ont permis un

dialogue fructueux entre générations, entre disciplines et ont particulièrement favorisé la circulation internationale des idées, notamment avec le monde anglo-saxon par leur politique de traduction et des interviews de chercheuses étrangères de renom.

La Mission pour la place des femmes au CNRS, créée en 2001 et animée par Geneviève Hatet-Najar, s'est appuyée sur le réseau du Mage pour organiser plusieurs actions de formation continue sur la thématique du genre auprès des chercheurs des sciences dures et de la vie depuis 2002. Elle a financé par ailleurs deux enquêtes sur les situations de travail et les carrières comparées des femmes et des hommes au CNRS.

Un autre réseau, universitaire, le RING, a continué lui aussi à organiser de nombreuses manifestations scientifiques internationales et à fédérer les recherches sur le genre, éparpillées dans les équipes dans tout l'hexagone. Toutes les associations professionnelles de sociologie (AFS, AISLF, AIS, etc.) comportent désormais des réseaux thématiques sur le genre.

Le constat de relative fragilité et de cloisonnement évoqué dans le rapport de conjoncture de 2002 reste cependant d'actualité. Les réseaux et financements mentionnés plus haut ne sont pas pérennes. Les rapports des deux recherches financées par la Mission pour la place des femmes au CNRS n'ont jamais été diffusés. Une seule UMR – le GTM, Genre Travail et Mobilités, dirigée par Isabelle Bertaux-Wiame et Hélène Hirata – est centrée sur ces thèmes, même si des équipes très dynamiques sont intégrées dans des UMR, comme le pôle « Sagesse » au CERTOP (CNRS – Université de Toulouse-le-Mirail) ou l'axe « Genre et organisation » au LISE (CNRS – CNAM). Malgré certaines avancées liées au dynamisme des chercheur-e-s de ce domaine, les publications demeurent relativement ségréguées. En effet, même si l'on constate, ces dernières années, une prise en compte des questionnements en terme de genre auparavant absents de la majorité des travaux menés par des chercheur-e-s non spécialistes de ce domaine, la relative ouverture de certaines revues généralistes à la thématique du genre, se restreint le plus sou-

vent à des numéros spéciaux comme « Genre et... » (*Genèses*, « Genre et classes populaires » n° 64 en 2006, « Femmes d'élection » n° 67 en 2007 ; *L'Homme et la société*, « Féminismes. Théories, mouvements, conflits » n° 158 en 2006 ; *Politix*, « Militantismes et hiérarchies de genre » n° 78 en 2007), à l'exception notable de la revue *Sociétés Contemporaines* qui publie régulièrement des articles sur le genre hors dossier, notamment de jeunes chercheur-e-s.

Prospectives

Pour soutenir la diffusion des recherches françaises à l'étranger et valoriser des approches spécifiques, une politique de financement plus systématique des traductions en anglais (articles, ouvrages, actes de colloque, etc.) devrait être mise en place. Pour lutter contre le cloisonnement de ce domaine, un double mouvement devrait s'instaurer : l'incitation à la publication des chercheur-e-s dans les revues généralistes, notamment anglo-saxonnes d'une part ; un accueil plus large de ces revues à ces articles, au-delà des numéros spéciaux d'autre part.

2.8 TRAVAIL ET PROFESSIONS

La place de la sociologie du travail au sein de la section 36

La partition de la sociologie en deux sections lors de la redéfinition des contours des sections du Comité national a officiellement réservé à la section 40 la part essentielle de la sociologie du travail et des organisations. Cette situation aurait dû conduire à exclure la sociologie du travail du périmètre de la section 36. Mais la logique scientifique a eu raison des découpages : plus d'une vingtaine de structures relèvent, pour l'évaluation de leurs personnels en tout ou partie de la section 36. À l'évidence, le domaine du travail et des professions est l'un de ceux où se manifeste le plus clairement l'arbitraire du choix scientifiquement infondé

de ce redécoupage. La sociologie du travail occupe, dans les sciences sociales, une place importante et reconnue, à la naissance et au développement de laquelle ont oeuvré certaines de nos institutions de recherche et d'enseignement les plus originales : le CNRS lui-même, l'EHESS, le CNAM, certaines universités très tôt engagées dans ce champ de recherche alors même que l'enseignement universitaire de la sociologie était peu développé (Paris X Nanterre notamment).

Les recherches sur le travail et l'emploi sont au cœur de l'activité de quelques-uns des pôles régionaux les plus actifs de la recherche universitaire, et des relations les mieux établies entre les universités et le CNRS : on peut citer ici l'IFRESI et le CLERSE à Lille, l'antenne du LASMAS à Caen, le GRS à Lyon, le LEST à Aix, le Laboratoire Droit et Changement Social à Nantes ou encore le LIRHE de Toulouse. Des instituts publics de recherche et d'études statistiques (l'INSEE, le CEREQ) ont progressivement noué des liens avec des équipes de recherche ou des chercheurs du domaine, inventant des dispositifs de collaboration originaux et féconds, comme le réseau de centres associés au CEREQ, et les mises à disposition des grandes enquêtes de l'INSEE (au premier rang desquelles figurent les nombreuses enquêtes sur le travail et l'emploi) via le LASMAS et désormais via le Centre Maurice Halbwachst. Le Centre d'Études de l'Emploi, longtemps exclusivement lié au ministère du Travail, relève désormais, pour l'évaluation de ses chercheurs, du CNRS. Les centres de recherche de Paris et de la Région Parisienne ont constitué le socle historique du développement de la sociologie du travail (citons notamment les recherches pionnières du laboratoire de Georges Friedmann et Pierre Naville et du Centre d'Études Sociologiques, puis de Travail et Mobilités à Nanterre).

Ce dispositif s'est complété et diversifié, à la fois par la constitution de nouveaux laboratoires, par la création de GDR – deux d'entre eux, MAGE et CADRES ont été créés dans les années récentes 1998 – et, tout aussi significativement, par la présence forte des recherches sur le travail dans de nombreux laboratoires à

vocation polyvalente et/ou pluridisciplinaire et dans des centres qui, tout en étant spécialisés dans la recherche sur un domaine précis (médecine, art, culture, médias, etc.), font une place importante à l'analyse des professions et des emplois. Les diverses manifestations qui ont fortement mobilisé, en 2000 et 2001, la communauté des sociologues du travail – la célébration des 40 ans de la revue *Sociologie du Travail*, celle des 30 ans du CEREQ, ou encore les 8e journées de sociologie du travail organisées par le LEST – fournissent les matériaux d'un bilan et suggèrent quelques éléments de prospective.

État de la recherche

Au chapitre du bilan, cinq constats s'imposent :

- la sociologie industrielle, et notamment la sociologie des actes et des relations de travail en atelier, dans l'entreprise taylorienne, qui constitua, dans les années 1950 et 1960, le creuset des travaux pionniers de la sociologie du travail, a fait place à l'étude du secteur tertiaire ;
- les recherches sur l'emploi et le chômage ont pris une importance croissante. De nouveaux thèmes mobilisateurs se font jour : la relation entre formation et emploi, les inégalités sexuées sur le marché du travail, les asymétries croissantes de la gestion des flux de main-d'œuvre selon la position dans le cycle de vie, les formes non monétarisées du travail, les complexités nouvelles de la distinction entre emploi, chômage et inactivité ;
- les paradigmes théoriques sont multiples :
 - structuro-fonctionnalisme, individualisme méthodologique, constructivisme, interactionnisme, pragmatique,
 - les recherches sur le travail constituent un parfait étalon de la portée explicative de chacun d'eux, qu'il s'agisse de l'intelligence microsociologique de l'acte de travail et des relations dans l'organisation, de l'analyse des inégalités interindividuelles dans le rapport entre contribution et rétribution, de la sub-

somption du travailleur (ou du chômeur ou de l'inactif) sous une catégorie (à un construit) statistique ou sous une classe sociale principalement caractérisée par la position dans les rapports de production, ou enfin de l'analyse comparative des politiques sociales et des marchés du travail au plan international et des interdépendances (de coopération, d'intégration ou de concurrence) ;

- l'ouverture disciplinaire a été croissante : la sociologie (ou l'histoire sociale, proche parente) rencontre le droit, l'économie et la gestion, les sciences cognitives, la science politique, voire la philosophie ;

- la diversification des méthodes d'enquête est notable : d'une part, les recherches sur le travail, sur l'emploi et le chômage figurent parmi les rares domaines (avec l'éducation, par exemple) où, en sociologie, la recherche quantitative est demeurée une nécessité centrale.

Les développements récents de la sociologie des groupes professionnels

Le développement récent de la sociologie des groupes professionnels mérite attention, non seulement par les membres qu'il regroupe à l'Association Française de Sociologie (60) à l'association internationale de sociologie, (Comité de recherche RC 52 reconnu depuis 1994) mais aussi par les thèmes et les méthodes qu'il développe :

- la place des groupes professionnels dans la construction des marchés du travail et de la part de construction des groupes professionnels ;

- l'approche des formations comme référentiel de qualification et d'insertion des groupes professionnels.

Ce développement s'appuie sur des méthodes sociologiques, spécifiques et originales. Les approches de terrain issues des développements de l'école de Chicago dans les années 1950/1970, sur les relations professionnelles (Hughes), se développent sur les

relations entre savoirs et pouvoirs (Freidson), sur l'écologie des systèmes liés. Elles contribuent à un renouvellement de la socio-histoire des groupes professionnels sur la dynamique des systèmes professionnels (Abbott).

Ces travaux et leurs développements s'appuient sur des discussions paradigmatiques élevées entre les processus de rationalisation (Weber), avec la place des savoirs dans les dispositifs de gouvernance (Foucault), sur les processus de différenciation sociale et de diffusion du travail (Durkeim, Habermas) ; sur les modalités de construction des groupes professionnels (collectif local, collectif réseau, construction socio historique et classifications professionnelles).

Ces recherches diffusent dans tous les champs (santé, culture, éducation, urbanisme, justice) par une diffusion latente par delà les laboratoires reconnus (Lest, Printemps, Lise), afin de préciser et caractériser ces problèmes de constructions professionnelles entre rationalisation et différenciation sociale.

Prospective

Il paraît souhaitable de développer les analyses entre différenciation professionnelle et composition des classes moyennes entre différenciation de l'expertise et hiérarchie des revenus.

Un autre axe de recherche se dessine au niveau européen sur les déplacements des référentiels de l'expertise (commerciale plus que scientifique) avec ses conséquences sur les référentiels universitaires (processus de Bologne). Il en est ainsi des recherches développées au sein des réseaux de l'Association européenne de sociologie et des réseaux SASE.

2.9 MÉDIAS ET COMMUNICATION

Durant la période écoulée, l'intérêt pour les médias et la communication a continué à

progresser en sociologie, des laboratoires et/ou des chercheurs de la section 36 ayant participé à cette dynamique même s'ils n'en sont pas les seuls protagonistes. Si la France accusait un large retard par rapport aux pays anglo-saxons dans ce champ d'étude, c'est moins vrai aujourd'hui même si la masse des chercheurs reste encore faible. La quinzaine d'ouvrages publiés depuis 1990, et de numéros spéciaux de revues témoignent de cette expansion. Aux revues spécialisées qui ont consacré des numéros à des thèmes spécifiques, comme *Réseaux* (« Les récits médiatiques », 2005 ; « Les Blogs », 2006) et *Quaderni* (« Gramsci, les médias et la culture », 2005 ; « La critique culturelle, positionnement journalistique ou intellectuel? », 2006), s'ajoutent des revues à caractère généraliste en sociologie et en sciences sociales (*Actes de la recherche en sciences sociales*, *Politix*, etc.) qui publient régulièrement des travaux de sociologues du CNRS sur ce domaine. Enfin, un réseau thématique de « sociologie des médias » s'est formé récemment au sein de l'Association française de sociologie (AFS).

Les travaux sur les médias et la communication placent bien souvent au centre de leurs analyses l'étude des transformations actuelles qui, sous l'effet des bouleversements économiques et des innovations technologiques, affectent les médias et, du même coup, les relations de ceux-ci avec l'espace social dans son ensemble. Par les problèmes qu'ils traitent, par les méthodes ou/et par l'outillage théorique qu'ils utilisent, ils se caractérisent par une orientation proprement sociologique qui, longtemps absente des travaux consacrés aux médias, reste encore aujourd'hui assez secondaire dans un grand nombre des recherches qui sont menées dans d'autres disciplines comme l'information-communication ou dans les sections 34 et 40.

La sociologie des médias et de la communication dans la section 36 tend à se construire autour de trois grands axes :

- un axe développé essentiellement au Centre d'Études des Mouvements sociaux (CEMS) se situe, pour une grande part, dans le prolongement de travaux sur la télévision

engagés dans les années 1980. Si, pour partie, de ces recherches traitent des médias à travers des enquêtes sur les professionnels de la télévision, plusieurs travaux portent sur la réception d'émissions télévisées. L'attention des chercheurs se concentre souvent sur les programmes de divertissement qui se sont développés depuis vingt ans avec la disparition du monopole de la télévision publique et l'intensification de la recherche de l'audience qui en a résulté : certaines séries télévisées et, sur la période la plus récente, les émissions de « télévision-réalité ». Les nombreux essais consacrés, hors du CNRS, à ces programmes reposant le plus souvent sur le seul visionnage des émissions, le grand apport des travaux réalisés par les chercheurs de la section 36 est de procéder, sur ces sujets, à de longues enquêtes, le plus souvent par entretiens et observations, auprès du public, des concepteurs et des participants de ces programmes. Ils contribuent, ce faisant, à un renouvellement de la problématique, traditionnellement peu traitée en France, de la réception ou, à tout le moins, celle des effets et des usages de la télévision. Ils montrent, par exemple, comment la télévision agit dans la vie de « témoins » qu'elle sollicite, par exemple dans les controverses autour des mœurs, comment elle intervient dans les rapports intra- et inter-générationnels au sein de notre société, etc. Plus largement, cette série de travaux sur les « publics » met en exergue les problèmes théoriques qu'une telle démarche soulève. Elle s'inscrit par ailleurs, au CEMS, dans une dynamique plus large qui ne porte pas seulement sur les publics de la télévision, mais aussi sur les publics du cinéma et du théâtre. Outre cette unité, l'UMR Sociologie, histoire, anthropologie des dynamiques culturelles (SHADYC) s'intéresse de très près à la notion de « public », notamment à travers des recherches sur les mécanismes de vulgarisation scientifique. Des travaux sont également menés au Centre Lillois d'Études et de Recherches Sociologiques et Économiques (CLERSÉ) sur la radio et ses usages ;

- un autre axe important de recherche aborde les médias à travers le prisme du journalisme. D'apparition plus récente que le premier, il s'est tout particulièrement développé

au Centre de sociologie européenne (CSE). Initialement, il s'est développé dans le cadre de travaux consacrés au « nouveau jeu politique » dont l'une des caractéristiques était le rôle croissant qu'y jouaient les médias. À partir du milieu des années 1990, il a donné lieu de façon croissante à des recherches autonomes abordant le journalisme comme un *champ* dont elles entreprennent de comprendre le fonctionnement, les transformations actuelles, mais aussi d'analyser les effets qu'il induit dans les nombreuses sphères de la vie sociale où les médias sont devenus un enjeu de premier plan (la politique, l'économie, la science, etc.) Durant la période concernée par ce rapport, une série de travaux ont ainsi été publiés (ou sont en voie de l'être) sur des journalismes spécialisés (couvrant l'économie, la science et la médecine, le sport, l'international), sur le recrutement des journalistes et sur le rôle des médias dans la montée de préoccupations environnementales, économiques, etc. Le Groupe de sociologie politique et morale (GSPM) a également développé, depuis le milieu des années 1990, des recherches sur les médias, autour d'une démarche « compréhensive ». Cette problématique a notamment donné lieu, ces dernières années, à des travaux portant sur le traitement des « affaires » et des « scandales ». Enfin, il faut mentionner, au CEMS, la poursuite d'un travail de synthèse sur les transformations en cours du journalisme politique et de la presse magazine, ainsi qu'une recherche ethnographique sur le travail des professionnels de l'information ;

– enfin, un troisième axe s'est naturellement développé sur la période récente qui prend pour objet les nouvelles technologies de l'information et de la communication, (qu'il s'agisse du multimédia, d'Internet ou de la téléphonie portable) ou les transformations que les innovations technologiques font subir à l'usage des médias traditionnels (programmes à la carte, interactivité, télé-réalité...) Ces objets conduisent à replacer la sociologie des médias dans une approche plus générale de la communication. À bien des égards, l'ensemble des chercheurs de la section 36 travaillant sur les médias affronte aujourd'hui cette problématique. L'UMR « Cultures et sociétés en Europe »

(Strasbourg) y participe à travers un ensemble de recherches qui, dans une perspective à la fois sociologique et anthropologique, portent sur les moyens de communication dans les rapports que leurs formes entretiennent avec leurs contenus : de l'oralité à l'écriture, du manuscrit à l'imprimerie, du livre à l'audiovisuel, et aujourd'hui des médias de masse à l'interactivité en réseau, tout nouveau mode de communication et de transmission qui s'impose comme dominant modifie à chaque fois les idées, les croyances, les mythes propres à la société qui l'invente. La sociologie des médias rejoint ici à certains égards la sociologie de la culture, dans la mesure où même les genres du discours, du théâtre à l'écrit scientifique, en passant par la nouvelle ou le pamphlet, accompagnent les transformations sociales de l'époque qui les produit. À partir de différents exemples, se développe désormais une réflexion sur « la démocratie ».

Si les laboratoires de la section 36 ont grandement contribué à l'impulsion initiale, force est de constater que la sociologie des médias et de la communication ne se diffuse guère dans les laboratoires de sociologie, qu'ils soient ou non associés au CNRS. Elle est aujourd'hui aussi présente hors de la section, notamment en science politique. Autrement dit, les travaux qui ont été réalisés restent le fait d'un petit nombre de chercheurs qui, dépourvus de sources de financement importantes, sont condamnés à produire des connaissances fragmentaires, au moyen, le plus souvent, d'études de cas réalisées à l'aide de méthodes essentiellement qualitatives. Il n'existe pas encore de programme véritablement systématique qui permette aux sociologues des médias d'étudier de façon extensive leurs objets. C'est dans cet esprit que la réalisation d'enquêtes sociologiques sur des échantillons de groupes professionnels (journalistes, salariés administratifs des entreprises de presse, professionnels de la télévision, etc.) et de publics paraît très souhaitable.

2.10 SOCIOLOGIE MÉDICALE, SOCIOLOGIE DE LA SANTÉ

Née aux États-Unis et longtemps considérée comme une spécialité anglo-saxonne, la sociologie médicale s'est développée tardivement en France et reste encore aujourd'hui un domaine dont l'importance au sein de la discipline est bien moindre que dans les pays anglo-saxons et de l'Europe du Nord (où elle apparaît souvent comme la première ou la deuxième spécialité sociologique). Cette situation est dans une large mesure en rapport avec la place longtemps marginale des activités et des institutions de Santé Publique en France, c'est-à-dire du secteur médical le plus demandeur de travaux de sciences sociales. Dans ces conditions, la sociologie médicale s'est construite dans une relative extériorité à l'univers qu'elle étudiait à partir d'un petit nombre de laboratoires du CNRS, de l'EHESS et de l'INSERM. Encore cette construction s'est elle faite dans des structures pluridisciplinaires où la sociologie médicale était associée à l'anthropologie et l'économie (CERMES), à la psychanalyse et à l'histoire (Unité 158 de l'INSERM), à la sociologie du travail et à l'économie (LEST), aux sciences politiques (CERAT) ou à l'éthique (CERES). Les grands thèmes traités portaient sur les représentations sociales de la maladie, les carrières de patient dans les maladies chroniques, les phénomènes de médicalisation, les politiques de santé, la profession médicale. La mobilisation des sciences sociales autour de l'épidémie de sida et la politique d'appel d'offre de l'ANRS attireront à la fois de jeunes chercheurs et des équipes qui jusque là ne s'étaient pas intéressées au domaine médical et en peu de temps le nombre de recherches augmente considérablement. Cette croissance se poursuit en relation avec le renforcement et la légitimité grandissante du domaine de la santé publique, avec la mise en oeuvre des politiques de contrôle des dépenses de santé, de rationalisation et de réorganisation du secteur hospitalier, avec l'essor des associations de malades et d'usagers, tandis que l'Institut National sur le cancer en faisant largement appel à la contri-

bution des sciences sociales, prend le relais de la lutte contre le sida. Les différentes demandes sociales adressées à la sociologie contribuent à une démultiplication des objets de recherche et des approches mais aussi, à travers le financement toujours plus important de recherches appliquées, au développement de ce que les anglo-saxons appellent la *sociology in medicine*. Ainsi, le domaine de recherche sur les pratiques relevant à un titre ou à un autre de l'activité médicale se retrouve au croisement de très nombreuses spécialités sociologiques. La sociologie des organisations, celles des professions, du travail, des sciences, de l'éducation, des mouvements sociaux, des politiques publiques s'y côtoient pour analyser les divers réaménagements affectant les CHU, les hôpitaux, les réseaux ville-hôpital, l'assurance maladie, la formation et la professionnalisation des différentes catégories de personnels soignants, la spécialisation médicale, la place du malade dans la division du travail médical, les mouvements associatifs, les innovations scientifiques et techniques et leurs incidences organisationnelles, sociales et éthiques. Parallèlement, les recherches appliquées mettent les outils de la sociologie au service des institutions médicales en se proposant de répondre à certains des problèmes qui se posent à elles : les représentations, connaissances et comportements des profanes en matière de santé, de prévention, de recours à la médecine, les déterminants des conduites à risques, de la compliance aux traitements, de la qualité de vie, les facteurs sociaux intervenant dans l'étiologie des maladies, etc. D'où une hétérogénéité au sein de ce domaine de recherche qui n'a peut-être pas d'équivalent. L'évolution sur les 10 dernières années s'est traduite sur le plan des publications par une visibilité plus grande des thématiques Médecine et Santé. À côté de la revue pionnière dans le domaine, *Sciences Sociales et Santé* et d'une autre revue spécialisée, *Sociologie Santé*, plusieurs numéros spéciaux consacrés à la médecine ont été publiés par des revues généralistes (*Actes de la recherche en sciences sociales*, en 2002 et 2005, *Regards Sociologiques* en 2005). Elle s'est traduite également par une poussée institutionnelle de la sociologie de la médecine et de la santé tou-

chant le CNRS, bien plus que l'INSERM, avec l'émergence, au côté des premières unités, du CESAMES (psychiatrie, santé mentale) et d'équipes « médecine » où « santé » au sein de nombreuses UMR relevant de la section 36 (CADIS, CLERSÉ, CSE, CSI, CSO, CSU, CURAPP) et de laboratoires universitaires en province, à Amiens, Bordeaux, Brest, Limoges, Toulouse, etc.

L'essor incontestable du domaine s'est traduit par un nombre élevé de candidats aux concours de recrutement du CNRS (une vingtaine chaque année), mais la pénurie de poste n'a permis que le recrutement de deux chargés de recherche.

Le fait que la sociologie médicale se construise de plus en plus par la constitution de petites équipes au sein de laboratoires ouverts sur d'autres thématiques, n'est pas préjudiciable en soi à son développement, mais il accentue un problème récurrent, celui de la relative faiblesse des échanges scientifiques dans un espace où la grande diversité des questions abordées se double d'une diversité tout aussi importante des problématiques théoriques. D'où l'importance de renforcer les réseaux existants comme ceux de l'AFS et de favoriser les rencontres scientifiques (workshops, colloques) nationales et bien sûr internationales. Enfin pour équilibrer la croissance des financements de recherches appliquées, il serait important de perpétuer les programmes de financement biomédecine, santé, société lancés en collaboration entre le CNRS, l'INSERM et la MIRE.

2.11 SCIENCES ET TECHNIQUES

L'un des thèmes majeurs dans la sociologie des sciences et techniques des dernières années est celui des modalités nouvelles de la production scientifique. Ce thème, lié plus généralement aux débats portant sur « l'économie du savoir » et « l'innovation », concerne des questions qui ont en commun de mobiliser aussi bien les chercheurs que les hommes politiques et les entreprises. Deux dimensions ont en particulier retenu l'attention des chercheurs.

D'abord la forte expansion des recherches fonctionnant dans des univers plutôt économiques qu'académiques, impliquant la constitution des réseaux d'acteurs multiples dans lequel les chercheurs peuvent eux-mêmes jouer le rôle d'entrepreneur. Si cette thématique, qui va beaucoup plus loin que celle de « l'application » de la connaissance scientifique, concerne surtout la biotechnologie et les sciences de l'ingénieur, une des caractéristiques de l'évolution récente est précisément qu'elle s'est posée dans presque toutes les disciplines scientifiques (voir « Économies de la recherche », n° 164, 2006 des *Actes de la recherche en sciences sociales*). L'autre dimension des mutations de la recherche scientifique actuelle qui a retenu l'attention des chercheurs est le fonctionnement et la signification des échanges transnationaux, des formes de collaboration internationale et ses conséquences pour la production et l'évaluation des savoirs. Si des études historiques ont éclairé son évolution au cours du temps (voir « France-États-Unis », n° 11, 2004, de la *Revue d'histoire des sciences humaines*), d'autres études se sont penchées sur ses formes et sa signification actuelles.

Parmi les lacunes à combler il faudrait signaler l'absence de recherches conséquentes sur les sciences sociales et les humanités (ceci à l'exception des études historiques). Dans la sociologie des sciences et aussi, plus largement, dans le mouvement des *social studies of science* qui s'est développé pendant les deux dernières décennies, l'immense majorité des travaux a concerné les sciences. On peut espérer que dans les années à venir de travaux éclaireront la production, la diffusion et les usages des savoirs dans le domaine des sciences sociales et des humanités. Certaines études récentes ou en cours sur la science économique peuvent servir d'exemple.

2.12 SOCIOLOGIE DES CLASSES POPULAIRES

La réapparition du chômage de masse et l'apparition de « zones grises de l'emploi » (tra-

vail à temps partiel, travail intermittent, travail indépendant subordonné à un donneur d'ordre, télé-travail, sous-traitance, travail en réseau, etc.) ont provoqué à la fois « l'effritement de la condition salariale » (« déstabilisation » des uns, « désaffiliation » des autres) et un « processus général d'individualisation » lié à la mise en place de nouvelles stratégies managériales (individualisation des tâches, des performances, des carrières). Mais le simple constat de l'extension du chômage de masse et de la précarité ne rend pas compte des inégalités sur le marché du travail. Quatre variables sont discriminantes : le sexe, l'âge, la CSP et la nationalité. Le chômage frappe surtout les femmes, les jeunes et les plus de 50 ans, les ouvriers et les étrangers. Par ailleurs, ce « noyau dur du chômage » est cerné par un halo de « chômeurs de l'ombre » : à 80 % féminin, le temps partiel subi, « sous-emploi sous-payé », est le moteur de la paupérisation d'une fraction du salariat féminin. Économique, la crise de reproduction qui affecte les classes populaires est aussi politique et symbolique : on a assisté en France au cours des trente dernières années à « une éclipse de classe ouvrière ». Pourtant, si les classes populaires sont de moins en moins visibles sur les scènes médiatique et politique, elles ont fait l'objet de nombreuses enquêtes au cours de la décennie écoulée.

La perspective générationnelle

La « perspective générationnelle » oriente souvent l'étude des transformations des classes populaires (ouvriers, paysans ou petits fonctionnaires). Elle conduit à délimiter des périodes et des « modes de génération » auxquelles correspondent des « générations sociales » distinctes.

S'il y a une permanence de la condition ouvrière marquée par la sujétion dans la division du travail, l'usure liée au travail ouvrier, les bas salaires et l'insécurité, on peut néanmoins distinguer trois strates dans l'histoire ouvrière. À la strate « prolétarienne » (liée à la nécessité, à l'ascétisme, à la clôture sociale), succède celle de la « déprolétarianisation » (marquée par le désenclavement) puis celle de la « précarisa-

tion » (associée à l'impuissance sociale). Avec la fin des années 1970 s'amorce une crise de reproduction de « la classe ouvrière ». Les transformations du mode de génération du groupe ouvrier (« massification » scolaire et nouvelles formes de domination dans le travail) ont discrédité l'héritage ouvrier (dévaluation de l'enseignement professionnel, disqualification des valeurs de virilité, fondements de la légitimité masculine ouvrière) et « désouvriérisé » les fils d'ouvriers. D'où un écart croissant entre la « culture de rébellion » de « la génération ouvriérisée » des années 1970 et « l'individualisme négatif » de « la génération précaire » des années 1990.

Si les classes populaires ont été traditionnellement un vivier de recrutement des petits fonctionnaires, la génération suivante se caractérise par la féminisation du métier, la « bonne volonté culturelle », l'élévation du capital culturel et la valorisation du service public. Avec la génération des « déclassés aux études longues » apparaissent de nouvelles qualifications valorisant « le savoir-être ».

« Massification » scolaire et crises de reproduction

L'étude des transformations des classes populaires met en évidence le rôle central de la « massification » scolaire dans la « dépaysonnisation » des fils de paysans, comme dans la « désouvriérisation » des fils d'ouvriers ou encore la « défonctionnarisation » des petits fonctionnaires.

Le déclin de « la classe ouvrière » n'est pas seulement la conséquence de la désindustrialisation, de l'extension du chômage de masse et de la précarisation, des transformations technologiques (automatisation et flux tendus), de la sous-traitance qui provoquent une perte des capacités de résistance et une crise de l'identité collective, mais aussi celle de « la massification » scolaire, principe moteur d'un véritable « parricide social ». Outre que l'orientation en LEP sanctionne l'échec scolaire (intérieurisé sous forme d'un « sentiment d'indignité »), le LEP s'est lui-même « désouvriérisé » et les classes

de « bac pro » apparaissent comme les vecteurs de la nouvelle culture technicienne opposée à la culture ouvrière. Conflits de générations, les conflits entre « moniteurs » et « opérateurs » sont aussi des conflits d'habitus.

De même, si la généralisation des méthodes de production intensive marginalise la petite production marchande dans le monde rural, la crise de reproduction de la paysannerie française est aussi liée à l'absence de successeurs. Défection qu'expliquent à la fois le refus d'un mode de vie disqualifié et l'ouverture du champ des possibles liée au développement de la scolarisation. De façon générale, la reproduction d'un groupe social suppose la croyance dans la valeur du groupe à reproduire et dans l'avenir du groupe.

Production, reproduction, conversions

Alors que la plupart des enquêtes sur les ouvriers étaient consacrées aux aspects collectifs et publics des pratiques ouvrières, nombre d'enquêtes récentes s'efforcent de penser ensemble le travail salarié et les modes de vie, les lieux de la production et ceux de la reproduction, de mettre en évidence leurs interdépendances et leurs contradictions, de mettre en rapport positions professionnelles dans l'entreprise et jeux de réputation dans l'espace de résidence et d'analyser les modalités et les raisons de leur séparation subjective.

Espace de réparation des forces et de sécurité, la famille ouvrière apparaît aussi comme un espace de valorisation symbolique, garantie d'identités sociales valorisées (mari, femme, père, mère) et de « raisons d'être ». Elle offre les seuls « programmes biographiques » positifs accessibles, hormis l'investissement politique et syndical.

Le renforcement de la ségrégation spatiale entre « ouvriers de cité » et « ouvriers pavillonnaires » a donné lieu à de multiples enquêtes. La plupart ont pour objet « les jeunes des cités » et « la culture de rue ». Elles mettent en évidence l'incapacité d'assurer la politisation à gauche du « nouveau prolétariat

des banlieues » (d'où la montée de l'abstention, les « replis communautaires » et les « tentations islamistes »), analysent la sociogenèse de la délinquance, les mécanismes d'adhésion à la « culture de rue » (« se faire engrainer »), s'interrogent sur l'efficacité du traitement social et judiciaire de la délinquance (la difficile conversion de la « culture de rue » en « culture d'atelier »), étudient les enjeux et les effets des dispositifs de conversion d'une culture de rue supposée « communautariste » en « ethnicité positive ».

2.13 PRÉCARITÉ, PAUVRETÉ, EXCLUSION

Les notions de précarité, de pauvreté et d'exclusion sont aujourd'hui couramment utilisées dans le débat social. Il est possible de leur donner une définition sociologique précise distincte du sens commun, mais les chercheurs admettent aujourd'hui le plus souvent que l'usage social qui en est fait constitue une partie de la réalité qu'il convient d'expliquer et de comprendre de façon globale. Parce que ces notions sont des objets qui nourrissent la question sociale, la sociologie s'efforce de les définir à la fois comme des processus qui touchent des populations précises et comme des représentations sociales qui sont en quelque sorte l'expression de la conscience que les sociétés ont d'elles-mêmes. Ces trois notions sont souvent associées et utilisées de façon simultanée pour éclairer un même processus. La précarité renvoie à l'instabilité, à la fragilité des situations, à l'incertitude face à l'avenir et constitue un ensemble de risques qui peuvent conduire à la pauvreté, voire à l'exclusion. La pauvreté, au moins dans le sens commun, est associée à l'insuffisance de ressources qui renforce la dépendance à l'égard des services d'action sociale, tandis que l'exclusion caractérise des situations de cumul de handicaps et de ruptures des liens sociaux qui plongent les individus et les familles dans une extrême misère.

En période de forte dégradation du marché de l'emploi, la précarité ne se focalise pas sur un groupe spécifique. Même si le risque d'exclusion est toujours inégalement réparti, la précarité est, à bien des égards, transversale à la société salariale et constitue en quelque sorte le terreau d'un nouveau rapport à la question sociale, fondamentalement différent de celui qui caractérisait la période des « trente glorieuses ». La précarité est liée à un sentiment d'insécurité sociale qui se répand parmi de nombreuses couches sociales. Poser cette question dans les pays développés, comme le sont les pays européens, peut paraître paradoxal tant nous vivons dans des sociétés parmi les plus sûres qui aient jamais existé. Il s'agit d'une quête sans fin : la recherche de protections est infinie et suscite inévitablement de perpétuelles frustrations. L'insécurité est alors l'envers de la médaille d'une société de sécurité. Si les sociétés modernes sont ainsi construites sur le terreau de l'insécurité, c'est parce que les individus qui les habitent ne trouvent, ni en eux-mêmes, ni dans leur entourage immédiat, la capacité d'assurer leur protection. La précarité renvoie en définitive à deux sens différents. Le premier est l'absence ou, tout au moins le sentiment d'absence ou d'affaiblissement, des protections face aux principaux risques sociaux, notamment le chômage et la pauvreté. Le second renvoie aux rapports sociaux et aux formes de domination qui les caractérisent. La précarité résulte, dans le premier sens, de la perte au moins partielle des supports sociaux, et, dans le second, d'une infériorité socialement reconnue à l'origine de souffrances, voire de différentes formes de détresse psychologique, notamment la perte de confiance en soi et le sentiment d'inutilité. Dans un sens comme dans l'autre, il s'agit bien d'une menace qui pèse sur l'individu et ses proches.

Les travaux sur la pauvreté sont beaucoup plus anciens. Il existe notamment une abondante littérature sur la mesure statistique de la pauvreté. Ces travaux répondent le plus souvent à des questions jugées comme des préalables à l'action politique. Combien compte-t-on de pauvres dans tel ou tel pays ? La plupart des recherches dans ce domaine sont fondées sur

une conception relative de la pauvreté, sachant qu'il est difficile, sinon impossible, de définir une fois pour toute un seuil absolu. La sociologie de la pauvreté ne peut se réduire à une approche descriptive et quantitative des pauvres. Elle doit interroger la notion même de pauvreté. Pour les sociologues, le raisonnement en termes binaires qui consiste à opposer les caractéristiques des pauvres à celles du reste de la société est équivoque. La question essentielle que se pose le sociologue est simple : qu'est-ce qui fait qu'un pauvre dans une société donnée est pauvre et rien que pauvre ? Autrement dit, qu'est ce qui constitue le statut social de pauvre ? À partir de quel critère essentiel une personne devient pauvre aux yeux de tous ? Qu'est-ce qui fait qu'elle est définie prioritairement par sa pauvreté ? Les recherches dans ce domaine interrogent donc au moins autant les expériences vécues et les trajectoires des populations pauvres ou susceptibles de l'être que la perception de la pauvreté et ses variations au cours du temps.

Sans être directement une catégorie de la pensée scientifique, la notion d'exclusion contribue également à structurer de nombreuses recherches. Elle correspond à un foyer virtuel qui permet de dire un certain nombre de choses et autour duquel s'organise une partie du savoir des sciences sociales. Se référer à la notion d'exclusion conduit à mettre l'accent sur les spécificités actuelles des inégalités. Tout en se reproduisant, ces dernières, ainsi que les formes diverses de ségrégation, deviennent plus complexes et nécessitent, par conséquent, d'autres instruments d'analyse. Les situations d'instabilité, qu'elles soient d'ordre professionnel (précarité du statut de l'emploi, chômage), familial (rupture conjugale, recomposition des familles) ou social (difficultés d'accès au logement, etc.), se sont diffusées. La difficulté consiste alors à analyser les inégalités, non plus de façon statique, c'est-à-dire en identifiant les groupes défavorisés et en recherchant pourquoi leur condition sociale n'évolue pas, mais, au contraire, à repérer dans des trajectoires diverses, les processus qui conduisent certains individus à un cumul de handicaps et d'autres à un cumul d'avantages, à l'origine d'une nouvelle forme de fragmentation sociale.

L'idée qui préside à de nombreux travaux menés en référence à la notion d'exclusion est également que les liens sociaux se relâchent. Cette idée n'est pas nouvelle. Elle était déjà, on le sait, au centre des préoccupations de Durkheim. Le relâchement des liens sociaux qui se manifeste dans différentes sphères de la vie collective (le travail, la famille, le quartier, l'école) correspond aux ratés des processus de socialisation, lesquels peuvent se traduire par une remise en question au moins partielle des identités individuelles et collectives. L'absence de perspectives d'emploi stable et le chômage menacent de détruire l'identité professionnelle, le divorce ou la séparation fragilise souvent l'identité familiale et provoque parfois un isolement durable. Par ailleurs, si les liens sociaux se relâchent, c'est aussi paradoxalement parce que la société devient, du moins en apparence, plus démocratique. Si les inégalités se renouvellent, les frontières entre les groupes sociaux apparaissent aujourd'hui moins visibles qu'au début du siècle ou qu'au milieu de celui-ci. Les aspirations peuvent être, de ce fait, plus grandes, d'autant que le niveau global d'éducation et de formation ne cesse de s'élever et que la société dans son ensemble continue à s'enrichir. Le sentiment que certaines barrières sociales s'estompent et le brouillage plus ou moins volontaire des statuts sociaux créés par l'État social provoquent une fluidité des identités et, par là même, une difficulté plus grande à organiser son existence en fonction des attentes collectives de groupes sociaux déterminés. Dès lors, le problème essentiel pour de nombreux individus est celui de la menace de perdre la place qu'ils occupent dans la société, c'est-à-dire le lien fragile qui les relie aux autres.

En définitive, tout en cherchant à s'affranchir de l'usage courant des notions de précarité, de pauvreté et d'exclusion, les chercheurs contribuent à répondre aux questions à la fois sociales et sociologiques qui en sont à l'origine.

2.14 INÉGALITÉS

La question sociale est aujourd'hui décrite et analysée comme la conséquence directe de ce que l'on appelle aujourd'hui la « crise de la société salariale ». Le compromis de l'après-guerre qui avait permis de faire reculer l'assistance et de concilier efficacité économique et solidarité sociale a été en quelque sorte ébranlé. Le chômage, mais aussi l'instabilité des emplois et l'intensification du travail ont remis en question les équilibres antérieurs. La protection sociale est devenue très inégale selon les salariés et les moins qualifiés sont aujourd'hui aussi les moins protégés. Dès lors, les sociologues et les juristes réinterrogent la notion durkheimienne de solidarité organique. Quelles formes peut prendre la solidarité dans un monde économique qui refoule les plus vulnérables dans l'inactivité ou la précarité institutionnalisée ?

Mais la recherche dans ce domaine ne se limite pas aux inégalités du travail, de l'emploi et de la protection sociale. À cette thématique sont venues se greffer de nouvelles questions : inégalités entre générations, inégalités entre sexes, inégalités entre nationaux, issus de l'immigration et immigrés, inégalités spatiales. Dès lors, les recherches sur les inégalités renvoient aussi bien à la question sociale traditionnelle qu'à une nouvelle question urbaine, une nouvelle question familiale, une nouvelle question scolaire et même, comme certains l'envisagent, une nouvelle « question raciale ». Chacune de ces questions est formulée par des chercheurs et des acteurs spécialisés dans un domaine précis. Chacun dans son domaine propre dresse le tableau de nouvelles inégalités qui apparaissent intolérables et menaçantes pour l'ordre social. Souvent représentées sous la forme de ségrégations, de discriminations, de stigmatisations, ces inégalités multiples conduisent au constat d'une cohésion sociale ébranlée et donc d'une remise en question du contrat social entre les individus et les générations.

Un des grands défis de la recherche est de relier toutes les dimensions de ces inégalités au

lieu de les appréhender séparément. Prendre conscience de l'imbrication des problèmes sociaux contemporains et se donner les moyens de les penser de façon globale est déjà une étape, au sens où cette approche rend possible le dépassement des catégories et des cibles usuelles de l'action publique. Il s'agit en réalité d'étudier de façon croisée l'ensemble des rapports sociaux, qu'ils relèvent de rapports de classe, de générations, de genre, de territoires et de nationalités.

3 – LES ÉQUIPEMENTS DE LA RECHERCHE

(...)

3.1 LES BIBLIOTHÈQUES EN SOCIOLOGIE

La question des bibliothèques de sociologie se pose de manière particulièrement critique en cette fin de mandature. Deux événements majeurs ont ou vont considérablement altérer l'accès des étudiants et des chercheurs aux sources bibliographiques. Mentionnons tout d'abord la fermeture de la bibliothèque de sociologie du CNRS, d'une part, anciennement basée à l'IRESO, pour laquelle une solution de relogement a pu être retrouvée à l'université l'Université Paris Descartes. Sur ce point, il faudra nécessairement veiller à assurer une solution pérenne s'agissant du stockage et de l'accès au fonds de cette bibliothèque.

En second lieu, le déménagement programmé de la Maison des Sciences de l'Homme du 54 boulevard Raspail à Paris, en 2008, va

vraisemblablement couper pour plusieurs mois les chercheurs et étudiants des institutions abritées par la MSH de l'accès au fonds documentaire de cette institution. Il conviendra ici aussi d'œuvrer à une solution d'accès satisfaisante dès le déménagement, prévu pour 2008.

(...)

3.2 LES BASES DE DONNÉES D'ENQUÊTES

Le développement des possibilités d'archivage et de transmission rendu possible par la numérisation et l'Internet a considérablement amélioré les conditions d'accès aux données d'enquêtes. Quatre institutions participent de manière déterminante à cette tâche :

– le CDSP, où sont notamment archivées les enquêtes sociopolitiques (en particulier celles du CEVIPOF), et les données électorales du ministère de l'Intérieur ;

– le Centre Maurice Halbwachs : où sont notamment archivées les enquêtes et les données de la statistique publique (INSEE, CEREQ, services statistiques des ministères chargés de l'Emploi, des Affaires sociales, de l'Éducation nationale et de la Culture) ;

– l'INED : où sont archivées les enquêtes sociodémographiques du service des enquêtes de l'INED ;

– la Plate-forme Universitaire de Données de Lille (PUDL).

Par ailleurs, les possibilités d'accès à de nombreuses enquêtes étrangères (ESS, WVS, ISSP, etc.) se sont elles aussi multipliées. Face à cette « démocratisation » de l'accès aux données d'enquête, un des enjeux prioritaire pour les années à venir concerne l'incitation et la formation à l'exploitation des données, dans le cadre des formations doctorales, en particulier.

Notes

(1) Voir «La recherche scientifique française : les enseignants-chercheurs et les chercheurs des EPST, situation démographique le 31.12.2005, perspective des départs de 2006 à 2015, analyse régionale», Observatoire des Sciences et des Techniques, novembre 2006.

(2) Voir les projections de taux de départs à la retraite dans les EPST calculés par l'OST, *in* «La recherche scientifique française...», *op. cit.*, en particulier pp. 23-25.

(3) Voir Observatoire des Sciences et des Techniques, *op. cit.*, novembre 2006.

